

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 902 080 €

Siège social : 7, place Vendôme – 75001 PARIS

382 490 001 R.C.S. Paris

Documents comptables approuvés par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2026**A. – Comptes sociaux publiables au 31 décembre 2025****I. – Bilan**

(En euros.)

Actif		31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisse, Banques centrales, CCP		1 575 695 457	1 497 335 850
Effets publics et effets assimilés			
Créances sur les établissements de crédit		95 895 164	78 067 054
Total opérations interbancaires et assimilées		1 671 590 621	1 575 402 904
Opérations avec la clientèle	5 784 195	1 578 157 274	1 474 537 629
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 343	-
Actions et autres titres à revenu variable	22 275	-	0
Total opérations sur titres		4 343	0
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		287 713	321 914
Participations et parts dans les entreprises liées		10 851 375	10 851 375
Parts dans les entreprises mises en équivalence			
Total participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		11 139 088	11 173 288
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Immobilisations corporelles	7 746 632	1 343 566	1 613 523
Immobilisations incorporelles	15 521 570	10 769 900	10 899 437
Total immobilisations corporelles et incorporelles	23 268 202	12 113 466	12 512 960
Ecarts d'acquisition			
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	88 033	35 469 205	28 995 732
Comptes de régularisation		32 192 177	16 400 904
Total comptes de régularisation et actifs divers		67 661 381	45 396 636
Total actif	29 162 705	3 340 666 174	3 119 023 418

Passif		31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées			
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit		223 182	381 192
Total opérations interbancaires et assimilées		223 182	381 192
Opérations avec la clientèle		3 016 552 074	2 685 714 888
Dettes représentées par un titre			
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables		0	0
Emprunts interbancaires			
Autres dettes représentées par un titre			
Total dettes représentées par un titre		0	0
Comptes de régularisation et passifs divers			

Autres passifs	79 427 420	203 586 576
Comptes de régularisation	56 722 490	53 163 255
Total comptes de régularisation et passifs divers	136 149 910	256 749 831
Ecarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	5 045 446	3 025 535
Dettes subordonnées	20 214 095	13 023 975
Fonds pour risques bancaires généraux	378 674	378 674
Capitaux propres (part du groupe)		
Capital	37 902 080	37 902 080
Primes d'émission	19 834 929	19 834 929
Réserves	8 229 852	8 229 852
Report à nouveau	64 195 150	50 076 488
Résultat en attente d'affectation	0	0
Résultat	31 940 782,30	43 705 973
Total capitaux propres (part du groupe)	162 102 794	159 749 323
Total passif	3 340 666 174	3 119 023 418

Hors-bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	36 188 926	35 021 651
Total engagements de financement	36 188 926	35 021 651
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits		
Engagements d'ordre de la clientèle	3 318 911	7 991 160
Total engagements de garantie	3 318 911	7 991 160
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
Total engagements sur titres		
Total engagements donnés	39 507 837	43 012 811
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Total engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédits		
Engagements reçus de la clientèle	1 763 014 479	1 746 270 250
Total engagements de garantie	1 763 014 479	1 746 270 250
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		
Total engagements sur titres		
Total engagements reçus	1 763 014 479	1 746 270 250

II. – Compte de résultat

(En euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Produits nets d'intérêts et assimilés		
Intérêts et produits assimilés	84 939 185,82	108 407 272,02
Intérêts et charges assimilées	49 945 067,40	69 687 340,38
Revenus des titres à revenu variable	2 744 586,39	1 691 255,55
Total produits nets d'intérêts et assimilés	37 738 704,81	40 411 187,19

Commissions nettes	66 628 813,77	78 666 055,78
Produits nets sur opérations du portefeuille de négociation	-54 017,28	41 171,21
Produits nets sur opérations du portefeuille de placement assimilés	501 296,16	1 102 231,10
Autres produits et charges d'exploitation bancaire		
Autres produits d'exploitation bancaire	1 650 692,47	1 483 104,23
Autres charges d'exploitation bancaire		
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 650 692,47	1 483 104,23
Produit net bancaire	106 465 489,93	121 703 749,51
Charges générales d'exploitation	63 836 791,33	60 593 744,85
Frais de personnel	40 077 224,49	36 621 745,66
Autres frais administratifs	23 759 566,84	23 971 999,19
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	870 453,23	977 459,04
Résultat brut d'exploitation	41 758 245,37	60 132 545,62
Coût du risque	109 348,90	131 533,07
Résultat d'exploitation	41 648 896,47	60 264 078,69
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		
Produits nets sur actifs immobilisés	2 514,38	9 740,76
Résultat courant avant impôt	41 646 382,09	60 254 337,93
Résultat net exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	9 705 599,79	16 548 364,98
Amortissement s des écart s d'acquisition		
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		
Résultat net	31 940 782,30	43 705 972,95

III. – Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2025

I. – Faits marquants de l'exercice 2025

L'année 2025 a été une année charnière pour SwissLife Banque Privée, car au-delà de ses bons résultats financiers, elle confirme l'ancrage de notre marque dans les (U)HNWI+.

Sur le plan Commercial et de l'offre

SLBP a enregistré une percée significative de son positionnement, illustrée par la réalisation de plusieurs opérations emblématiques largement relayées par la presse (cf. Financements de la Vente de l'îlot Chirac à Eiffel One, du 1^{er} DataCenter de Mistral AI, et autres opérations en collaboration avec Absolute Capital Partners, expert en dette privée...) mais aussi par l'obtention de nombreuses distinctions, au titre desquelles le Prix national de l'expertise en banque privée ou encore le TopCom 2025 pour la campagne de communication. Sa société de gestion de portefeuille dédiée n'est pas en reste ; elle a reçu le Grand Prix de la gestion d'actifs de l'Agefi, le Globe d'Argent Gestion de Fortune pour son fonds Income Selection Euro, ainsi que des notations Citywire AAA pour deux gérants et des labels 5 étoiles Morningstar et Quantalys pour plusieurs de ses fonds.

Ces succès se sont traduits par de nouveaux référencements au sein de la clientèle Ultra et une croissance soutenue de notre activité de Gestion Conseillée

S'agissant de la gestion du bilan et du risque de crédit, Swiss Life Banque Privée a non seulement absorbé l'impact du « choc » CRR3 sur sa solvabilité, mais a également poursuivi l'amélioration de son pilotage de la liquidité et de la rentabilité sur fonds propres.

Sur le plan organisationnel interne et RH

De manière globale, en termes RH et moyens généraux, 2025 a été marqué par :

- Nouvel accord d'intéressement
- Projet démarré sur une politique de rémunération innovante à destination des banquiers Ultras
- Résolution positive de plusieurs contentieux anciens
- Préparation de plans de succession
- Signature d'un nouveau bail de 11 ans Place Vendôme dans de très bonnes conditions.

Plus précisément, SLBP a conduit d'importantes restructurations au sein de plusieurs Directions clés. Parmi les principales évolutions :

- le renouvellement de l'équipe Structuration (produits complexes) placée sous la responsabilité de Franck Birchenall,
- la création d'une Direction Risque, Conformité et Contrôle Interne sous l'autorité d'Hélène Guclu, accompagnée d'un renforcement du département Risques,
- la création des Middle Offices Transversal et Réglementaire, améliorant significativement le service rendu au front office et réduisant fortement les délais de traitements de dossiers
- L'externalisation des commissions entrantes à Fund Channel,
- la réorganisation de la relation avec le Réseau Ouvert des CGP grâce à la montée en puissance d'un responsable dédié.

L'année 2025 a d'ailleurs mis en évidence l'efficacité de l'organisation de la banque, qui a permis, grâce à une collaboration étroite et performante entre les équipes support et le front office, la réalisation de deux opérations majeures : l'ouverture d'un compte-titres de 40 M€ dans le cadre d'un partenariat avec une banque luxembourgeoise et le transfert de la gestion d'une SICAV de 120 M€ au profit de SwissLife Gestion Privée.

Concernant les systèmes d'information

2025 a vu la création d'une Direction Data et Pilotage ainsi que par la mise en place d'un socle technique renforcé, incluant l'API-sation du SI via Mulesoft. Plusieurs projets structurants ont été livrés : déploiement de Salesforce au Front, lancement de l'espace numérique banque privée MYSL, automatisation des alertes abus de marché et LCB-FT, digitalisation des factures.

De plus, des investissements significatifs ont été réalisés en matière de sécurité informatique, incluant des formations au risque cyber, le déploiement d'outils de filtrage des emails et l'avancement du projet DORA.

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de SwissLife Banque Privée ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu, de nature à remettre en cause ce principe.

Les tensions géopolitiques observées au Moyen-Orient, notamment le blocage du détroit d'Ormuz et les dommages portés à certaines infrastructures pétrolières et gazières, ont contribué à un renforcement de la prime de risque sur les actifs risqués. À ce stade, ces événements n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur la situation financière, la performance ou la continuité d'exploitation de SwissLife Banque Privée, les niveaux de marché demeurant par ailleurs inférieurs à ceux observés en 2022 lors de l'invasion de l'Ukraine.

Le début de l'année 2026 est marqué par une instabilité accrue dans la région du Proche et du Moyen-Orient, qui s'est traduite par une opération militaire en Iran à compter du 28 février. Cette situation a entraîné une volatilité accrue des marchés financiers, avec des tensions sur les prix de l'énergie et un repli des principaux indices boursiers, traduisant une incertitude fortement renforcée. À ce stade, il demeure toutefois prématuré de conclure à un choc d'offre, compte tenu des capacités de production alternatives et du niveau des stocks disponibles. L'impact économique potentiel dépendra de la durée et de l'intensité du conflit, sans remise en cause à date des équilibres financiers de la Banque.

II. – Note sur les principes et méthodes comptables

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis selon les règles applicables en France et résultant :

- Du Code de Commerce (Loi du 30 avril 1983)
- Du Plan Comptable des établissements de crédit

Principes généraux

Au terme de l'article L-123 du Code de Commerce, les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

SwissLife Banque Privée est société mère d'un groupe constitué par elle-même, elle détient 100 % de sa filiale SwissLife Gestion Privée. Des comptes consolidés sont produits par ailleurs.

Principes spécifiques

Les comptes annuels de SwissLife Banque Privée, en tant qu'établissement de crédit, ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, tel que modifié, ainsi

qu'au règlement ANC n° 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers. Ils sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).

Le règlement ANC n° 2023-03, qui précise les modalités d'application du règlement ANC n° 2022-06 pour les établissements de crédit, n'a pas d'impact significatif sur les comptes sociaux de SwissLife Banque Privée au titre de l'exercice considéré.

1) Conversion des opérations libellées en devises

Les créances et les dettes figurant au bilan sont évaluées au taux de change au comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au jour le jour.

2) Crédits à la clientèle

SwissLife Banque privée octroie des crédits à sa clientèle et à celle des réseaux de SwissLife France contre des garanties financières et hypothécaires. Ces crédits sont quasiment tous à taux variable basés sur le taux Euribor 3 mois. Les crédits qui ne sont pas standards notamment en matière de marge ou qui dépassent 500 K€ sont présentés au comité des engagements qui statue sur l'octroi. Les garanties représentent, sauf exception validée par le comité des engagements, au moins 120 % de l'engagement et font l'objet d'un stress scénario au moins une fois par trimestre, plus fréquemment en cas de mouvements baissiers significatifs sur les marchés boursiers. Malgré un encours de crédit de plus de 1.5 milliard d'euros, le ratio de solvabilité représentait 16.09 % au 31/12/2025. Les crédits à la clientèle sont comptabilisés au bilan pour la part débloquée et au hors bilan pour la part non débloquée du nominal. Ainsi, un crédit échu passe en créances exigibles, et une créance exigible de plus de 90 jours passera en créance douteuse. De même, lorsque le bénéficiaire d'un crédit non échu présente un risque avéré de non-remboursement à terme, le comité des engagements prononce la déchéance du ou des prêts relatifs à ce bénéficiaire ce qui entraîne la comptabilisation du ou des prêts en créance douteuse. Ainsi, au 31 décembre 2025, 8 dossiers figurent en clients douteux pour un total de 34,7 M€. Le provisionnement éventuel de la créance douteuse dépend des garanties réalisables liées à ce prêt. Du point de vue du ratio de solvabilité, la partie non couverte par les garanties décotées selon les articles appropriés du CRR sont pondérées à 150 % après déduction des garanties financières pondérées en application de l'article 127 dudit règlement.

3) Le portefeuille-titres

Classés dans le bilan en « titres à revenu fixe » et « titres à revenu variable », les titres sont comptabilisés et évalués suivant trois catégories : transaction, placement et investissement, selon le règlement le règlement ANC 2014-07 en l'absence de dispositions spécifiques dans le règlement ANC 2023-03.

Les titres de transaction (ou en juste valeur par le résultat)

Sont classés en titres de transaction dès lors qu'à l'origine l'établissement a l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme, ou qu'ils sont détenus par un établissement mainteneur du marché.

Dans la très grande majorité des cas, sont classés dans cette catégorie les positions issues d'erreurs dans l'exécution ou la gestion des comptes et ordres de bourse de la clientèle dans l'attente d'un dénouement qui intervient dans les jours suivants.

Les titres de placement (ou disponibles à la vente)

Sont classés en titres de placement les titres acquis dans un objectif de revenu direct ou de plus-value. Ils regroupent les valeurs mobilières, en particulier les parts d'OPCVM, et les titres de créances négociables.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat frais exclus.

A la clôture d'exercice, s'ils sont cotés, ces titres sont évalués sur la base du dernier cours connu, et dans le cas contraire, d'après leur valeur probable de négociation. Les parts d'OPCVM font l'objet d'une évaluation d'après leur dernière valeur liquidative connue et les éventuelles plus-values ne sont pas comptabilisées mais fiscalement réintégrées.

Seules les moins-values pour dépréciation sont constatées et enregistrées en compte de charges.

Les titres d'investissement (ou titres conservés jusqu'à l'échéance)

Le critère unique et nécessaire est l'intention manifeste de détenir des titres jusqu'à l'échéance assorti de l'obligation de justifier de la capacité financière nécessaire pour les financer jusqu'à l'échéance.

Les principes d'évaluation des titres d'investissement demeurent inchangés. L'amortissement des primes et décotes se calcule désormais de façon actuarielle. La détention de tels titres n'est cependant pas prévue par la politique des risques de la banque.

4) Titres de filiales

Ces titres sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont évalués à leur valeur d'usage, c'est-à-dire en fonction de l'utilité qu'ils procurent à son détenteur et non de sa valeur marchande ou valeur vénale. Leur prix de revient intègre les droits d'enregistrement payés pour leur acquisition.

Conformément à l'article 2352-6 du règlement ANC 2014-07 et des autres textes de référence, la valeur d'utilité peut s'apprécier de trois façons :

- Un critère objectif de rentabilité et de capitaux propres. Dans cette hypothèse, la situation nette de SwissLife Gestion Privée est à la clôture de l'exercice de 19 M€ incluant 4 M€ d'actifs incorporels pour une valeur inscrite au bilan de 10.5 M€ dans les comptes de SwissLife Banque Privée. Un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année. Afin d'uniformiser les méthodes de traitement de la totalité des fonds de commerce au sein du périmètre de consolidation de SwissLife Banque Privée, il a été procédé à un calcul de DCF pour chaque fonds de commerce tel que préconisé par le règlement ANC 2015-06. Au 31/12/2024, la valeur résultant de ce test est supérieure à la valeur inscrite au bilan social de la banque. Ce calcul appliqué aux fonds de commerce de SwissLife Gestion Privée ne change pas la situation nette de la société. Il est à noter qu'il a été considéré que le fonds de commerce de SLGP historique et de l'ex-société Prigest étaient devenus fongibles. Ainsi depuis l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'est plus réalisé qu'un seul test de valeur sur l'ensemble des fonds de commerce inscrit au bilan de la filiale SwissLife Gestion Privée.
- Eléments subjectifs : une banque privée ne peut décemment pas se passer d'une société de gestion. L'offre de gestion sous mandat en titres vifs ou en multigestion alliée à la gamme complète d'OPCVM que propose maintenant SwissLife Gestion Privée permet d'affirmer l'utilité et l'importance de cette filiale dans le business modèle de la banque. De la même façon, les deux autres filiales créées en 2021 à savoir SLBP REAL ESTATE et LA BANQUE D'AFFAIRES et celle dont le contrôle est partagé avec SwissLife Assurance et Patrimoine dans le cadre de la stratégie « Private Insurer », SWISSLIFE GESTION DE FORTUNE créée en 2024 sont des supports pour des axes de développement stratégique. La BANQUE D'AFFAIRES dont le contrôle est partagé avec la banque ALANTRA matérialisait un partenariat stratégique dans l'activité de fusions acquisition d'entreprises. Ce partenariat existe toujours mais fait l'objet d'une comptabilisation directe dans les comptes de SwissLife Banque Privée. Aussi, La Banque d'Affaires était en cours de dissolution au 31/12/2025. SLBP REAL ESTATE représente une activité, un service que SLBP peut rendre à ses clients dans le cadre du volet immobilier de leur patrimoine.

Pour ces raisons, aucune dépréciation des titres de participation consolidés n'est nécessaire ni envisagée.

5) Immobilisations

5.1) Fonds de commerce

Le poste « fonds de commerce » résulte d'une part de l'apport par VIEL & Cie à SwissLife Banque Privée des activités de banque privée de Banque Privée Fideuram Wargny le premier septembre 2007 pour un montant de 4 816 K€, et d'autre part de l'acquisition du fonds de commerce de la société Arpège Finances le 1^{er} septembre 2008 pour un montant de 5 414 K€. Ce fonds de commerce « Vendôme » est principalement composé de la clientèle de ces activités à la date de l'apport, notamment de tous les contrats, conventions de comptes et conventions accessoires à ces conventions, et passifs associés à ces clients, ainsi que des baux, droits de propriété industrielle et contrats d'assurance liés à ces activités.

La banque, à partir de l'exercice 2016, a changé les modalités d'évaluation des fonds de commerce abandonnant les modalités retenues lors de l'acquisition des fonds de Banque Privée Fideuram Wargny et d'Arpège Finances et de la société de gestion Prigest au profit de celle préconisée par le règlement ANC 2015-06 basée sur les DCF. Le cas échéant, une provision sera passée si cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable du fonds de commerce, soit 10.5 M€. Les dotations aux amortissements ou aux provisions pour dépréciation sont exclues de l'assiette de l'impôt et ont une incidence complète en résultat net.

Cette valorisation sera effectuée tous les ans et si elle est supérieure à la valeur nette de l'actif dans les années à venir, aucune reprise de provision pour dépréciation antérieurement dotée ne pourra être comptabilisée. Si elle est inférieure, une dotation sera effectuée.

Les droits d'enregistrement sont intégrés au prix de revient du fonds de commerce.

Sur l'impairment test SLBP :

Conformément à ce que préconise le règlement ANC 2015-06 Art 214-6, une évaluation sur la valeur d'usage a été pratiquée pour chacun des fonds de commerce et comparée à son coût historique. Notons que ce coût historique peut avoir une valeur différente dans les comptes sociaux et consolidés. Dans le cadre de l'appréciation de la valeur d'utilité de la filiale SwissLife Gestion Privée, la valeur d'usage de chacun des fonds de commerce a été comparée à sa valeur dans les comptes sociaux.

Cette évaluation de la valeur d'usage par les DCF (règlement ANC 2015-06 Art 214-6) est basée sur les flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont établis pour chacune des activités concernées par les différents fonds de commerce par les revenus qu'ils génèrent individuellement diminués ainsi des charges affectées à ce fonds de commerce en 2025, au MTP de 2026 jusqu'en 2028, puis actualisé à l'infini. Il n'est pas pris en compte une sortie de l'actif à l'issue des 10 ans. Pour l'exercice 2025, le taux retenu est de 10 %, Ce taux était de 10.30 % lors de l'exercice précédent.

Trois fonds de commerce sont inscrits dans les comptes sociaux.

L'entité SLBP sociale doit être retraitée du métier de la TCC, dont le périmètre des revenus est identifié dans le MTP par le courtage et la conservation de SwissLife Assurances et Patrimoine (fonds euro et UC) et SwissLife Asset Managers, ainsi que la marge d'intérêts de la trésorerie. Ce traitement permet de déterminer le résultat avant impôt du fonds de commerce « Vendôme ».

La valeur ainsi calculée étant supérieure à celle inscrite au bilan, aucune provision n'a été constituée.

Toutes les valeurs d'usage ainsi déterminées sont supérieures à leur coût historique dans les comptes sociaux. Aucune dépréciation n'a été constituée ni au titre de la valeur d'utilité de SwissLife Gestion Privée dans les comptes sociaux de SwissLife Banque Privée, ni au titre du fonds de commerce historique de la banque.

5.2) Immobilisations amortissables

Elles figurent à l'actif au coût historique, diminuées des amortissements cumulés, calculées sur la durée de vie estimée des biens concernés, selon le mode linéaire. Les taux utilisés sont les suivants :

Agencements	De 12,50 à 20 %
Mobiliers	De 10 à 20 %
Machines et Matériels de bureau	De 20 à 33.33 %
Logiciels	De 33 à 100 %
Progiciels informatiques	De 10 à 20 %

Une dotation exceptionnelle est comptabilisée lorsque la durée d'usage d'une immobilisation est inférieure à sa durée d'amortissement.

5.3) Logiciels et activation de coûts internes

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels. Selon l'article 1224-6 du règlement ANC 2014-07, ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité. Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus, la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

6) Règles de provisionnement

Les charges et les produits bancaires sont comptabilisés dans l'exercice de leur rattachement. Les charges ou produits étalés sur plusieurs exercices sont comptabilisés par nature en charges à payer ou produits à recevoir.

Le risque crédit

En application du règlement ANC 2014-07, la banque classe en client douteux les clients dont le débit ou les échéances de crédit sont impayés depuis plus de 90 jours lorsque ces montants dépassent 1 000 € et ne sont pas couverts par des avoirs en titres.

vie – Nantissement de portefeuille titres, sûreté immobilière, voire nantissement de parts sociales), les risques de crédit sont limités. Néanmoins lorsqu'une échéance est impayée, le service des engagements représente le prélèvement. En cas de second retour impayé, il relance au moyen d'une lettre recommandée avec AR.

Au troisième impayé, le compte est comptabilisé en créances douteuses, et le différentiel éventuel entre le solde résiduel du crédit – intérêts compris - et l'évaluation de la garantie est provisionnée en totalité.

Les soldes débiteurs de plus de 90 jours sont déclassés de créances saines à douteuses. Néanmoins, leur provisionnement étant individuel, si un solde débiteur est lié à des avoirs égaux ou supérieurs à cette créance, aucune créance n'est constituée.

7) Fonds pour risques bancaires généraux

Afin de couvrir de façon globale les risques bancaires généraux auxquels la banque pourrait être exposée, un fonds a été constitué de façon préventive. Au 31 décembre 2025, il s'élève à 379 milliers d'euros.

8) Provisions pour risques et charges

Engagements sociaux

Ces engagements sont évalués par un cabinet d'actuariat spécialisé conformément aux dispositions correspondantes des règlements comptables applicables en France et notamment conformément à l'accord interprofessionnel du 18 mai 2009.

Les engagements sociaux comptabilisés couvrent l'évaluation prospective (nette des couvertures par des contrats d'assurances) des coûts :

- des médailles du travail,
- des indemnités de fin de carrière (IFC) et de retraites

Le taux d'actualisation retenu pour les durées résiduelles d'activité supérieure à 10 ans (BFV EUR composit 10ans) est de 3.20 % et BFV EUR 15 ans (IFC) composit soit 3.45 %.

La provision à la clôture 2025 s'établit à 783 K€ et a donné lieu à une reprise nette de 23 K€ au cours de l'exercice. Cette reprise se justifie par un changement de méthode de calcul conforme à la recommandation de l'IFRS IC de mai 2021 qui vise à :

- modifier la période de répartition des droits à prestation et donc la période d'étalement des engagements
- de retraite ;
- pour les régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

En se basant sur la recommandation ANC 2013-02, SLBP et sa filiale SLGP ont décidé d'aligner le traitement de l'indemnité de fin de carrière sur le traitement réalisé en norme IFRS précité ; cette méthode conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Provision pour litiges salariés

Les litiges salariaux font l'objet d'une analyse individuelle. De nouveaux litiges apparus durant l'exercice ainsi que la réévaluation du risque lié à des litiges existants au début de l'exercice 2025 ont

conduit à comptabiliser une reprise nette de 112 K€ incluant une reprise de provision utilisée de 200 K€.

Autres risques

Les litiges et contentieux sont analysés à leur naissance et sont présentés à un comité statuant sur la nécessité et le niveau de provision à constituer le cas échéant.

9) Engagements hors bilan et divers

9.1) Engagements liés à l'activité de crédit

Les engagements reçus sont des contrats d'assurance vie en euro ou en unités de compte, des portefeuilles titres et le cas échéant des hypothèques de biens immobiliers voire des parts sociales. Ces suretés viennent garantir des crédits, découverts accordés à la clientèle ainsi que des garanties données. D'un point de vue comptable, leur montant est plafonné au niveau des crédits et découverts accordés et des engagements donnés.

9.2) Opérations sur instruments financiers à terme

Conformément à sa politique des risques, durant l'exercice 2025, la société n'a effectué aucune opération pour compte propre sur les marchés à terme.

10) Comptabilisation des commissions reçues

En application de l'article 212-1 et 214-1 de l'ANC 2020, en particulier :

- Les commissions basées sur les opérations sont comptabilisées à la date de transaction ou d'émission du titre et ne font pas l'objet d'étalement. Il s'agit par exemple des commissions de mouvement sur les valeurs mobilières, les droits d'entrée sur les OPC
- Les commissions attachées à un encours ou une période telles que « les commissions d'encours sur OPC, les droits de garde et assimilés sont étalées sur la période de référence.
- En ce qui concerne les produits structurés créés par le service Wealth Management de SwissLife Banque Privée, une commission dite « de conseil » est perçue à l'émission de l'EMTN. Son existence vise à rémunérer le travail de recueil des besoins du client, le travail de conception et d'appel d'offre. Cette commission fait l'objet d'une rémunération dégressive en fonction des encours émis annuellement. Cette commission est versée par le client donneur d'ordre à savoir SwissLife Assurance et Patrimoine ou SwissLife Assurance Retraite pour les placements en unité de compte liées à ces deux sociétés. Pour des produits dits « de campagne » visant un public plus large et représentant une enveloppe plus importante que les produits ciblés dits « sur mesure », une commission d'encours dite « on going » est perçue à chaque date anniversaire du produit tant que celui-ci n'est pas remboursés et pour une durée maximale de 5 ans. Il vise à assurer un revenu récurrent aux distributeurs pour l'essentiel les réseaux de la compagnie d'assurance SwissLife Assurance et Patrimoine tout au long de la durée de vie du produit.
- Depuis l'exercice 2023, des commissions liées à la mise en place de crédits avec pour garantie des « cover bonds » ont été prises. Ces commissions, bien que prises à l'émissions, constituent un complément de rémunération desdits crédits par ailleurs très consommateurs de fonds propres. Ces commissions sont ainsi étalées sur la durée prévisionnelle du crédit en principe de durée de court-terme.

11) Consolidation impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale a été créé en 2008 entre SWISSLIFE BANQUE PRIVEE et SWISSLIFE GESTION PRIVEE.

Un crédit d'impôt a été imputé sur l'impôt sur les sociétés 2025 concernant le versement à la fondation SwissLife et le Musée Jacquemart-André effectué durant l'année 2025.

Le groupe SWISSLIFE BANQUE PRIVEE tel que décrit ci-dessus est consolidé par intégration globale par le groupe SWISSLIFE et par mise en équivalence par le groupe VIEL.

12) Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu durant l'exercice 2025.

13) Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2025 le budget des commissaires aux comptes s'établit à 174,4 K€ H.T répartis entre 109,8 K€ H.T pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et 64,6 K€ H.T. pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

14) Engagements et opérations avec les entreprises liées

En application du règlement 2010.04 du 7 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement 2014-07 de l'ANC relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit, les dits éléments sont présentés dans les annexes suivantes au point 19.

Note 1. – Détail du portefeuille titres au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

Nature des titres / Destination (En milliers d'euros.)	Revenu fixe	Revenu variable	Total au 31/12/2025	Total au 31/12/2024
Titres reçus en pension livrée	-	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable				
Obligations françaises cotées/Ets de crédit				
Obligations françaises cotées/Clientèle				
Créances rattachées				
Total créances à terme	0	0	0	0
Titres de transaction (1)	0	4	4	0
OPCVM français de capitalisation				
OPCVM étrangers de capitalisation		4	4	0
Actions françaises cotées				
Actions étrangères cotées				
Obligations et autres titres à revenus fixes	0		0	0
Titres de placement		0	0	-0
OPCVM monétaires EUR français mixte non cotés		22	22	0
OPCVM français diversifiés non cotés				
OPCVM étranger en euros non cotés			0	
Actions étrangères cotées			0	22
(-) Provision pour dépréciation	-	-22	-22	-22
Obligations				
Titres de créances négociables				
Créances rattachées				
Titres d'investissement				
Titres de créances négociables				
Créances rattachées				
Total portefeuille titres	0	4	4	-0
Total portefeuille	0	4	4	-0
Plus-values latentes sur titres de placements		0	0	0

Les OPCVM français mixte non cotées sont constituées d'OPCVM de SLGP en cantonnement dont la valeur est quasiment nulle.

Pour des raisons de solvabilité, la banque n'avait pas de positions sur des OPCVM au 31/12/2025 en dehors de parts de fonds de cantonnement très fortement dépréciés.

La banque avait une position sur compte erreurs en OPCVM étranger non cotées à la clôture de l'exercice 2025.

Les EMTN souscrits par les clients, mais non encore enregistrées dans leur portefeuille ne constituent pas des positions pour compte propre. Aussi, depuis l'exercice 2017, la banque comptabilise ces opérations comme des livraisons contre règlements, dans un sous-compte de la rubrique « débiteurs divers » en s'assurant du dénouement dans une période raisonnable.

Note 2. – Plus ou moins-values au 31 décembre 2025

Titres	Code ISIN	Quantité	Prix de revient unitaire	Prix de revient global (En euros.)
OPCVM				
Short Bonds P Cantonnement	FR0013428588	3 616	6,16	22 275
Total OPCVM français de capitalisation				22 275

Titres	Réévaluation / Prov Pour Dépréciation (En euros.)	Valeur au bilan (En euros.)	Valorisation au prix de marché	Moins-value latente (En euros.)	Plus-Value latente (En euros.)
OPCVM					
Short Bonds P Cantonnement	22 275	0	0	22 275	0
Total OPCVM français de capitalisation	22 275	0	0	22 275	0

Les fonds de cantonnement sont totalement dépréciés au 31/12/2025. Ils sont sans valeur mais pour autant les OPCVM ne sont pas dissouts.

Note 3. – Echancier des créances au 31 décembre 2025

Nature (En milliers d'euros.)	Montant	Inférieure à 3 mois	Inférieure à 1 an	Inférieure à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Rappel 2024
Caisse banque centrale CCP	1 575 695	1 575 695				1 497 336
Créances sur établissements de crédit						
A vue	95 895	95 895				78 067
A terme						
Total créances interbancaires	95 895	95 895				78 067
Créances sur la clientèle						
Vis à vis de la clientèle non apparentée						
Prêts à taux fixe						
Prêts à taux variable ou révisable	1 526 201		30 566	786 984	708 651	1 410 378
Autres comptes débiteurs	14 972	4 730	329	618	9 295	28 766
Créances douteuses (nettes)	28 864	28 864				25 595
Intérêts courus	8 121	8 121				9 799
Vis à vis de sociétés apparentées						
Prêts à taux fixe		-				-
Intérêts courus	-	-				-
Total créances clientèle	1 578 157	41 714	30 895	787 602	717 946	1 474 538
Titres à revenu variable						
Titres de transaction						
Titres de placement						
Total titres à revenu variable						
Total titres à revenus fixes						
Titres de transaction						
Total titres à revenus fixes						
Total	3 249 748	1 713 305	30 895	787 602	717 946	3 049 941

Les prêts, essentiellement à taux variables sont tous garantis par une ou plusieurs hypothèques sur un bien immobilier essentiellement situé à Paris ou dans des villes de province où le marché immobilier est dynamique ou des contrats d'assurance vie ou des portefeuilles de valeurs mobilières liquides couvrant au minimum 100 % du prêt consenti. Les garanties hypothécaires ou mixtes représentaient au 31/12/2025 plus de la moitié de l'encours de crédit. Par exception, le montant des crédits accordés avec des garanties non éligibles aux techniques de réduction du risque s'élève à 84 M€. Aucune créance sur la clientèle n'est éligible au refinancement de la Banque de France ou au système européen de Banque Centrale. Aucun crédit n'a été accordé pour une durée indéterminée. La forte augmentation des créances douteuses est liée aux déclassements de nouveaux prêts hypothécaires où pour lesquels nous n'avons pas encore activé la garantie.

Note 3 bis. – variation des provisions pour créances douteuses

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2025
Provision pour compte ordinaire	423	120	0	197	346
Provision pour prêts	3 077	2 362			5 438
Total	3 500	2 481	0	197	5 784

Si les crédits classés comme douteux présentent des garanties suffisantes pour assurer leur recouvrabilité, aucune provision n'est constituée.

Néanmoins, en 2025, un crédit a dû faire l'objet d'une provision pour amener la créance nette à la valeur actuelle de la garantie immobilière et nous avons continué de provisionner les intérêts courus d'un autre crédit. Les indemnités et autres intérêts courus liés à un crédit ont été provisionnés pour des motifs juridiques.

Note 4. – Echancier des dettes au 31 décembre 2025

Nature / Échéance (En milliers d'euros.)	Montant	Inférieure à 3 mois	Inférieure à 1 an	Inférieure à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Rappel 2024
Dettes interbancaires						
Lignes interbancaires à taux variable	0	0				0
Emprunts à terme à taux fixe						
Intérêts courus	0	0				0
Comptes ordinaires créditeurs	223	223				381
	223	223				381
Dettes vis à vis de la clientèle						
Comptes à régime spécial	27 824	27 824				20 112
Comptes ordinaires créditeurs	1 866 086	1 866 086				1 717 831
Comptes à terme à taux variable	1 010 000	13 000	533 000	464 000		933 602
Intérêts courus	19 360	1 719	6 253	11 299	89	13 660
Emprunt à la clientèle financière	93 000		80 000		13 000	
Autres dettes vis-à-vis de la clientèle	282	282				509
	3 016 552	1 908 911	619 253	475 299	13 089	2 685 714
Emprunts subordonnés						
Emprunts à terme	20 000				20 000	13 000
Intérêts courus	214				214	24
	20 214				20 214	13 024
Total	3 036 989	1 909 134	619 253	475 299	33 303	2 699 119

Les comptes ordinaires créditeurs de 1.8 Md € représentent, pour plus de 1.6 Md €, les comptes d'OPCVM gérés par le groupe ou les comptes ordinaires des sociétés du groupe.

Les comptes à terme et assimilés, augmentent de 76 M€ en lien avec la baisse des comptes clients créditeurs dans le cadre du financement des crédits à la clientèle.

Les autres dettes vis à vis de la clientèle sont principalement constituées d'avis à tiers détenteur.

Note 5.1. – Participations significatives

Dénomination sociale Adresse	Identification RCS/RCI	Capital	Réserves et report à nouveau	% détenu	valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes
					Brute	Nette			
Filiales :									
SWISSLIFE GESTION PRIVEE 7, place Vendôme 75001 PARIS	PARIS B 378 782 163	277	15 978	100	10 811	10 811	14 235	3 294	3 294
SLBP REAL ESTATE 7, place Vendôme 75001 PARIS	PARIS B 899 739 981	10	-1	100	10	10	0	0	0
LA BANQUE D'AFFAIRES 7, place Vendôme 75001 PARIS	PARIS B 907 786 974	10	0	50	5	5	0	0	0
SWISSLIFE GESTION DE FORTUNE 7, rue Belgrand 92300 LEVALLOIS- PERET	NANTERRE 931 279 590	50	0	50	25	25	0	0	0

Note 5.2. – Variation annuelle des titres de participations consolidés (En milliers d'euros.)

Solde initial 31/12/2024	10 851
Augmentation	
Acquisition	
Reprise de provision	
Réévaluation	
Autres variations	
Diminution	
Vente	
Provision	
Autres variations	
Solde final 31/12/2025	10 851

Note 5.3. – Variation annuelle des titres de participations non consolidés (En milliers d'euros.)

Solde initial 31/12/2024	322
Augmentation	
Acquisition	
Reprise de provision	
Réévaluation	
Autres variations	
Diminution	
Vente	34
Provision	
Autres variations	
Solde final 31/12/2025	288

Note 6.1. – Immobilisations incorporelles

Montants bruts (En milliers d'euros.)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions / Transfert	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	15 763	7		15 770
Immobilisations en cours	3		3	0
Fonds de commerce	10 521			10 521
Immobilisations	26 287	7	3	26 291

Amortissements (En milliers d'euros.)	31/12/2024	Autres variations	Dotations	Reprises	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	-15 387	-1	-133		-15 521
Immobilisations en cours	0				0
Fonds de commerce	0				0
Amortissements	-15 387	-1	-133	0	-15 521
Montants Nets	10 900				10 770

Le critère retenu de comptabilisation des coûts de projet en immobilisation sont principalement les suivants :

- le projet a pour but de créer de la valeur ou d'augmenter la valeur d'un logiciel existant
- la dépense est directement affectable au projet
- elle est postérieure au lancement du projet et antérieure à la mise en service du logiciel
- elle n'est pas relative à de la formation ou de la documentation

L'essentiel des amortissements sur immobilisations incorporelles est lié au logiciel de core-banking Avaloq mis en service au 1^{er} janvier 2015 dont des modules ont été postérieurement acquis. Il en va de même pour le logiciel de production des états réglementaires REGNOLOGY (ex WKFS).

Note 6.2. – Immobilisations corporelles

Montants bruts (En milliers d'euros.)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions / Transferts	31/12/2025
Immobilisations en cours	55		55	0
Œuvres d'art	116			116
Matériel de bureau	911	115		1 026
Matériel informatique	3 757	351	56	4 052
Agencements et installations	3 729	112		3 841
Matériel téléphonique	53	2		55
Matériel de transport	0			0
Immobilisations	8 621	580	111	9 089

Amortissements (En milliers d'euros.)	31/12/2024	Autres variations	Dotations	Reprises	31/12/2025
Matériel informatique	-2 970	-1	-326		-3 297
Mobilier de bureau	-715		-91		-806
Agencements et installations	-3 269		-321		-3 590
Matériel téléphonique	-53		0		-53
Matériel de transport	0				0
Amortissements	-7 007	-1	-738		-7 746
Montants nets	1 614				1 344

Du matériel informatique a été acquis dans le cadre de la maintenance en condition opérationnelle ainsi que pour des conditions de cybersécurité.

De nouvelles installations ont été acquises dans le cadre du réaménagement d'une partie des locaux pour accompagner la croissance des effectifs de la banque.

Note 7. – Détail des comptes « Autres actifs », « Autres passifs » et « comptes de régularisation »

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Autres actifs	35 469		28 996	
Comptes sociétés de bourse	2 368		3 516	
Compte de stockage	12 884		11 402	
Dépôts opérations marché	1 331		1 340	
Autres dépôts et cautionnements	894		807	
Débiteurs divers	17 990		11 896	
Créances d'exploitation douteuses (nettes)	2		36	
Autres passifs		79 427		203 587
Titres à revenus variables vendus		0		0
Sociétés de Bourse		21 222		149 767
Compte de stockage		53 503		49 227
Autres dépôts et garanties reçus		0		0
Dettes sur le Trésor Public		899		1 072
Impôt sur les sociétés		8		88
Dettes organismes sociaux		1 055		929
Fournisseurs et comptes rattachés		1 100		1 647
Autres dettes		1 640		856
Comptes de régularisation	32 192	56 722	16 401	53 163
Charges payées d'avance	2 359		1 920	
Commissions à recevoir	22 036		13 706	
Compte de régularisation divers	7 797	22 788	774	11 226
Provision congés payés				

Produits constatés d'avance		757		1 427
Charges à payer		33 177		40 510

Le compte de stockage est lié à l'activité sur les produits structurés : à l'actif il représente le montant payé à l'émetteur mais non encore affecté à un client même si celui-ci est connu ; Au passif il s'agit des fonds reçus par des clients (principalement de SwissLife Assurance et Patrimoine) sur des produits déjà souscrits mais non encore émis et réglés à l'émetteur.

Les dépôts et cautionnements sur opérations de marchés sont liés aux différents fonds de garantie de place. Les autres dépôts et cautionnements sont principalement liés aux dépôts de garantie des différents baux commerciaux.

Les débiteurs divers sont principalement constitués d'un bien immobilier issu d'une adjudication et qui devra être revendu à court terme pour 8.5 M€, d'une créance d'impôt sur les sociétés liée à des acomptes versés supérieurs à l'impôt dû de 2.4 M€, d'une créance d'intégration fiscale sur SwissLife Gestion Privée pour 1.2 M€, des factures clients pour 5,6 M€ et d'autres comptes de débiteurs divers dont des retenues à la source pour 0.6 M€.

Les autres dettes sont constituées notamment d'une dette liée à l'égard d'une société du groupe pour 810 K€ ainsi que des frais liés à l'adjudication pour 0.6 M€.

Parmi les charges à payer figurent des charges liées au personnel pour 21.3 M€, ainsi que des charges liées aux produits structurés pour 6.6 M€ dont 1.3 M€ seront payées au premier trimestre 2026.

Parmi les commissions à recevoir, celles relatives aux produits structurés représentent 15.7 M€ dont plus de 12.3 M€ seront facturés au premier trimestre 2026. Ce poste contient également des frais généraux à payer pour 3.6 M€.

Note 8. – Opérations avec le groupe

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Amont	Aval	Amont	Aval
Actif	367	0	450	0
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	367	0	450	0
Dépôts de garantie versés	0	0	0	0
Passif	1 684 000	25 186	1 490 240	6 981
Dettes envers les établissements de crédit		0		0
Comptes créditeurs de la clientèle	1 684 000	25 186	1 490 240	6 981
Dépôts de garantie reçus	0	0	0	0
Hors bilan	200 145	0	300 145	0
Engagement de garantie donné	145		145	
Engagement de garantie reçu	200 000		300 000	

AMONT : Société mère et sociétés apparentées

AVAL : Filiales et participations

Les comptes créditeurs de la clientèle comprennent 190 M€ de comptes à terme.

L'essentiel du solde des comptes créditeurs à vue est constitué par les OPCVM de SLAM.

La garantie reçue concerne une garantie de liquidité donnée par SwissLife Assurances et Patrimoine.

Note 9. – Bilan devises en contrevaletur euros

Solde en contrevaletur des postes du bilan en devise	31/12/2025	31/12/2024
Actif		
Liquidités	76 172,4	41 364,5
Crédits et découverts	366,7	120,9
Titres de transaction	0,0	0,0
Autres actifs	23,7	34,4
Position de change	10,2	5,9
Total actif	76 573,1	41 525,7
Passif		
Liquidités	5,8	11,2
Comptes créditeurs de la clientèle	76 530,0	41 503,4
Autres passifs	37,3	11,1

Position de change		
Total passif	76 573,1	41 525,7

89 % du total du bilan en devises est constitué de dollars et accessoirement de livre sterling et de francs suisses. Comme prévu dans la politique des risques, la banque a une position de change en date valeur quasi nulle. L'essentiel du bilan en devises est constitué par les soldes créditeurs des OPCVM de SLAM et sont déposés dans des établissements de crédits conformément à la politique des risques de SwissLife Banque Privée.

Note 10. – Provision pour risques et charges

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variation	31/12/2025
Provision moyen long terme	0					
Provision pour risque juridique	57			0		57
Provision risque clientèle	802	0	310	183		310
Frais liés à la réglementation	0					0
Provision pour litiges sociaux	1 360	3 683	467	680		3 896
Autres provisions pour risques et charges	0					0
Total provision pour risques et charges déductibles	2 219	3 683	777	863		4 262
						0
Indemnités de fin de carrière	806	0		23		783
Total provisions pour risques et charges non déductibles	806	0	0	23		783
Provisions pour risques et charges	3 025	3 683	777	886	0	5 045

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de l'engagement retraite sont les suivants :

- les taux d'actualisation retenus sont BFV EUR composit 10 ans (Primes A) soit 3.20 % et le taux BFV EUR 15 ans (IFC) composit soit 3.45 %
- taux de progression des salaires retenu est de 2.10 % en 2025, 2,50 % en 2024.
- type de départ à la retraite 100 % départ volontaire
- âge de fin de carrière : cadres 64 à 64,75 en 2025, non cadres 62 à 62.75 ans en 2025

Note 11. – Evolution des Fonds Propres

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Augmentation	Réduction	31/12/2025
Capital social	37 902			37 902
Réserve légale	3 790			3 790
Réserve plus-value à long terme	0			0
Autres réserves	4 439			4 439
Prime d'émission d'actions	19 835			19 835
Report à nouveau	50 076	14 119		64 195
Résultat 2024	43 706		43 706	0
Résultat 2025		32 260		32 260
Fonds propres avant affectation	159 749	46 379	43 706	162 422

Le capital social est composé de 2 368 880 actions ordinaires de 16 euros chacune.

Conformément à la proposition d'affectation du résultat 2024 votée par l'AG, des dividendes ont été versés en 2025 pour 29.5 M€ de dividendes.

Note 11 bis. – proposition d'affectation

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de	31 940 782,30
Diminué de la dotation à la réserve légale	0,00
Augmenté du report à nouveau de	64 195 150,22
Formant un total disponible de	96 135 932,52
A titre de dividendes	24 186 264,80
Formant un total disponible de	71 949 667,72

Dans le cadre des mesures de renforcement des fonds propres du secteur bancaire prises par l'ACPR, le conseil de surveillance de SLBP a proposé une distribution de résultat de 24.180.264,80 € au titre de l'exercice 2025.

Note 12. – PNB 2024-2025

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts en produit	84 939	108 407
Intérêts en charge	-49 945	-69 687
Revenu des titres à revenu variable	2 745	1 691
Commissions en produit	90 174	179 535
Commission en charge	-23 545	-100 869
Gains ou pertes nets sur opérations de négociations et de change	-54	41
Gains ou pertes nets sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	501	1 102
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 651	1 483
Total produit net bancaire	106 465	121 704

La baisse de la marge d'intérêts s'explique par celle du taux de référence (EURIBOR 3 mois) ainsi que par la baisse du float de la clientèle privée. Enfin, pour améliorer ses ratios de liquidité, la banque a emprunté plus auprès de corporates. La baisse des taux amorcée en 2024 améliore temporairement la marge de crédit à taux révisable quand le refinancement est à taux variable, mais dégrade la rentabilité des dépôts clients qui baissent par ailleurs.

Les revenus des titres à revenus variables sont issus de dividendes versés par la filiale SwissLife Gestion Privée.

Les commissions nettes baissent en produit et en charge du fait de la revue des marges sur produits structurés réalisés avec les sociétés du groupe SwissLife France. Cette révision n'avait impacté que le 2^{ème} semestre 2024 et a connu son plein effet en 2025. L'activité de courtage augmente de 1.3 M€. L'activité corporate finance progresse également de 0.8 M€. Les commissions sur OPCVM augmentent notamment les OPCVM du groupe de 0.3 M€.

Dans une optique d'amélioration des ratios, la trésorerie disponible a été avant tout placée en banque de France, au détriment d'OPCVM monétaire externes plus rémunérateurs.

Note 13. – Détail des charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	40 077	36 621
Charges administratives	24 054	23 311
Impôts et taxes	839	1 156
Autres charges / autres produits d'exploitation	0	0
Frais généraux refacturés et transfert de charges	-1 134	-495
Total charges d'exploitation	63 837	60 593

Les charges de personnel intègrent la dotation nette liée aux litiges sociaux ainsi que celle liée aux indemnités de fin de carrière. Leur variation est expliquée dans la note suivante.

La variation de charges administratives constitue l'essentiel de celle des charges générales d'exploitation.

Leur augmentation est liée aux charges de marketing, frais de conseil et informatiques. Les frais de conseil ont surtout porté sur l'activité risque et conformité. Les frais informatiques sont liés aux renforcements de la sécurité.

Note 14. – Détail des charges de personnel retraitées

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	19 514	17 968
Participation des salariés	2 007	3 260
Intéressement	2 588	2 718
Charges sociales	9 793	8 945
Dont charges de retraite	1 967	1 736
Charges fiscales	3 399	3 314
Dotations/Reprises nettes sur provisions pour risques et charges	2 529	169
Indemnités diverses	248	245
	40 077	36 621

En application du règlement ANC 2023-03, les provisions pour risques et charges à caractère social ainsi que les indemnités exceptionnelles sont intégrées dans ce poste pour un montant de 248 K€. Les provisions pour bonus, les indemnités pour congés payés, CET, RTT sont incluses dans la rubrique « salaires ». Outre l'augmentation organique des salaires, la masse salariale du pôle banquier privée augmente de 2.2 M€ à elle seule. En ce qui concerne l'épargne salariale, pour la participation le résultat 2025 est inférieur à celui de l'exercice 2024 et pour ce qui est de l'intéressement un nouvel accord a été signé en 2025 portant sur les années 2025/2026/2027. Les charges sociales sont proportionnelles à l'augmentation des salaires.

Les taxes assises sur les salaires progressent moins vite que les salaires du fait des autres composantes de ce poste (épargne salariale et autres indemnités).

La forte augmentation des dotations/reprises nettes s'explique principalement par la dotation d'un litige apparu en 2025.

Note 15. – Statut du personnel

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	96	69	165
Cadres dirigeant	3	1	4
Non cadres	23	24	47
Total	122	94	216

Note 16. – Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

L'information concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux n'est pas communiquée dans la mesure où elle conduirait à donner des informations individuelles. Néanmoins, il est à noter que le Président du Directoire est salarié de SwissLife France, et est refacturé à SwissLife Banque Privée.

Note 17. – Détail du coût du risque

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Gains/perte nets sur créances irrécouvrables et sur litiges avec la clientèle	199	139
Gain ou perte sur créances d'exploitation	-3	814
Dotation aux provisions pour créances douteuses		
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	0	0
Reprise nette aux provisions pour risques et charges	-493	-340
Dotation nette de provision pour créances douteuses	603	153
Reprise nette de provision pour créances douteuses	-197	-87
Reprise nette de provision pour créances d'exploitation douteuses	0	-810
Coût du risque	109	-131

Les dotations et reprises de provisions sont classés en fonction du risque qu'elles couvrent.

Ainsi, les provisions pour dotations sont un risque de non-paiement des intérêts sont classés dans le produit net bancaire en moins de la ligne intérêt produits. La reprise de provision pour risque et charge est principalement lié à des risques clients devenus sans objet. Les reprises de provisions pour créances douteuses sont à mettre en rapport avec les gains/pertes sur créances irrécouvrables. La dotation de provision sur créance douteuse est principalement liée à un dossier de crédit échu pour lequel la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le capital restant dû.

Note 18. – impôts sur les sociétés

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant IS	41 646	60 233
Résultat fiscal	38 517	59 065
IS théorique	9 922	15 256
IS comptabilisé	9 706	16 527

La différence entre l'IS théorique et l'IS comptabilisé est lié au crédit d'impôt mécénat.

Note 19. – Détail des opérations avec les parties liées (article 2 du règlement n° 2010-04)

Note 19-1. – liste des transactions conclues avec les parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions en produit (En milliers d'euros.)		Montant des transactions en charge (En milliers d'euros.)	
		Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
SwissLife Assurance et Patrimoine	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	4 904	4 555		
SwissLife Prévoyance et Santé	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	146	116		
SwissLife Assurance de Biens	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	93	87		
SwissLife Assurance Retraite	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	1 743	1 657		
SwissLife Assurance Retraite	Commissions de mouvement	1 678	738		
SwissLife Assurance et Patrimoine	Commissions de mouvement	4 192	4 101		
SwissLife Prévoyance et Santé	Commissions de mouvement	124	114		
SwissLife Assurance de Biens	Commissions de mouvement	46	59		
SwissLife Assurance et Patrimoine	Rétrocession de commissions d'assurance	4 014	4 361		
SwissLife Assurance et Patrimoine	Rétrocessions de produits structurés			11 802	81 331
SwissLife Assurance et Patrimoine	Agios créditeurs			411	834
SwissLife Assurance Retraite	Agios créditeurs			354	472
SwissLife Assurance Retraite	Rétrocessions de produits structurés			1 645	10 390
SwissLife Prévoyance et Santé	Cotisation de prévoyance			435	380

Note 19-2. – liste des opérations non inscrites au bilan

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée (En milliers d'euros.)		Autres informations
		Exercice 2024	Exercice 2025	
MA SANTE FACILE	ORIAS	115	115	
AGAMI	Garantie de Loyer	30	30	
SLAP	Garantie de Liquidité	300 000	200 000	

IV. – Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2021	2022	2023	2024	2025
1- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	37 902 080	37 902 080	37 902 080	37 902 080	37 902 080
b) Nombre d'actions émises	2 368 880	2 368 880	2 368 880	2 368 880	2 368 880
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
2- Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	118 366 758	150 438 506	264 264 172	294 458 599	183 028 201
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	19 974 862	24 753 087	50 479 192	45 148 974	36 909 435
c) Impôt sur les bénéfices	6 745 499	7 655 108	16 238 538	16 526 747	9 705 600
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	11 870 527	22 229 256	45 151 237	43 705 973	31 940 782
e) Montant des bénéfices distribués	8 191 254	18 666 774	37 451 993	29 587 311	24 186 265
3- Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5.6	1.5	3.3	6.0	3.3
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	5.0	9.4	19.1	18.5	13.5
c) Dividende versé à chaque action	3.46	7.88	15.81	12.49	10.21
4- Personnel					
a) Nombre de salariés	160	179	186	208	216
b) Montant de la masse salariale	13 863 695	14 717 267	17 263 458	17 969 167	19 514 395
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales,...)	7 394 926	7 653 794	9 483 797	11 982 231	9 792 898

V. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale sur proposition du Directoire et avis du Conseil de surveillance, et après avoir constaté que

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, est un bénéfice de	31 940 782,30 €
(La dotation à la réserve légale atteignant 10 % du capital social, sa dotation n'est plus obligatoire)	
Augmenté du report à nouveau de	64 195 150,22 €
Forment un total disponible de	96 135 932,52 €
Décide l'affectation suivante :	
- à la distribution de dividende	24 186 264,80 €
- au poste report à nouveau 71	949 667,72 €

Le dividende net par action est en conséquence de 10,21 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du lendemain du jour de la présente assemblée.

Sur le plan fiscal, ce dividende ne sera pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques domiciliés en France, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant (article 158 2° du 3 du CGI).

La somme de 29 587 311,20 € ne sera pas éligible à cet abattement.

Elle donne par ailleurs acte au Conseil de surveillance que, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les montants suivants :

- Concernant l'exercice clos le 31/12/2024 : le dividende par action ressortait à 12,49 € soit un total de 29 587 311,20 €. Cette somme n'était pas éligible à l'abattement de 40 % (article 158 2° du 3 du CGI).
- Concernant l'exercice clos le 31/12/2023 : le dividende par action ressortait à 15,81 € soit un total de 37 451 992, 80 €. Cette somme n'était pas éligible à l'abattement de 40 % (article 158 2° du 3 du CGI).
- Concernant l'exercice clos le 31/12/2022 : le dividende par action ressortait à 7,88 € soit un total de 18 666 774,40 €. Cette somme n'était pas éligible à l'abattement de 40 % (article 158 2° du 3 du CGI).

Cette résolution a été adoptée par 2 368 877 votes pour, aucun vote contre, aucun vote d'abstention.

VI. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SwissLife Banque Privée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II. Note sur les principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations pour risque de crédit sur les encours de crédits à la clientèle

Risque identifié

Swiss Life Banque Privée est exposée au risque de crédit qui résulte de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Comme indiqué dans la note n°6 – règles de provisionnement de l'annexe, la banque constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations pour risque de crédit était un point clé de l'audit étant donné qu'elles constituaient une estimation significative pour l'établissement des comptes, et font appel au jugement de la direction, en particulier en ce qui concerne la valorisation des garanties.

Les dépréciations sur les créances de la clientèle sont présentées dans la note n°3 bis de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent au 31 décembre 2025 à 5,8 M€.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Face à ce risque, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la banque relative à ces procédures ;
- Examiner les modalités d'estimation de la valeur des garanties ;
- Vérifier les calculs de dépréciation sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

Nous nous sommes également assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 » du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Suisse – Banque (France) (devenue en 2008 SwissLife Banque Privée) par l'Assemblée Générale du 31 mars 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit Associés dans la 5^{ème} année, dont respectivement la 10^{ème} et 5^{ème} année depuis que la société est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 mai 2026
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Amel HARDY-BEN BDIRA

Cailliau Dedouit et Associés
Laurent BRUN

B. – Comptes consolidés au 31 décembre 2024**I. – Bilan consolidé**

(En euros.)

Actif	Amort. et prov.	31/12/2025 Total	31/12/2024 Total
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisse, Banques centrales, CCP		1 575 695 457	1 497 335 850
Effets publics et effets assimilés			
Créances sur les établissements de crédit		95 935 685	79 543 132
Total opérations interbancaires et assimilées		1 671 631 143	1 576 878 982
Opérations avec la clientèle	5 784 195	1 578 157 274	1 474 537 629
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 343	0
Actions et autres titres à revenu variable	220 308	780	746
Total opérations sur titres		5 123	746
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Participations et parts dans les entreprises liées		287 713	346 914
Parts dans les entreprises mises en équivalence			
Total participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		287 713	346 914
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Immobilisations corporelles	7 768 132	1 343 566	1 613 523
Immobilisations incorporelles	29 274 411	21 900 802	22 030 339
Total immobilisations corporelles et incorporelles	37 042 543	23 244 368	23 643 862
Ecarts d'acquisition			
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	88 033	37 249 824	31 154 927
Comptes de régularisation		36 953 607	20 291 145
Total comptes de régularisation et actifs divers		74 203 431	51 446 072
Total actif	43 135 079	3 347 529 051	3 126 854 205

Passif	31/12/2025 Total	31/12/2024 Total
Opérations interbancaires et assimilées		
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	223 182	381 192
Total opérations interbancaires et assimilées	223 182	381 192
Opérations avec la clientèle	2 999 878 895	2 671 239 196
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts interbancaires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total dettes représentées par un titre	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers		
Autres passifs	80 099 956	203 942 109
Comptes de régularisation	60 536 388	56 136 907
Total comptes de régularisation et passifs divers	140 636 345	260 079 016
Ecarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	5 461 389	3 687 408

Dettes subordonnées	20 214 095	13 023 975
Fonds pour risques bancaires généraux	378 674	378 674
Capitaux propres (part du groupe)		
Capital	37 902 080	37 902 080
Primes d'émission	19 834 929	19 834 929
Réserves consolidées	90 739 385	75 494 644
Ecart de conversion		
Résultat en instance d'affectation	0	0
Résultat	32 260 078	44 833 090
Total capitaux propres (part du groupe)	180 736 472	178 064 743
Total passif	3 347 529 051	3 126 854 205

Hors-bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	36 188 926	35 021 651
Total engagements de financement	36 188 926	35 021 651
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits		
Engagements d'ordre de la clientèle	3 318 911	7 991 160
Total engagements de garantie	3 318 911	7 991 160
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
Total engagements sur titres		
Total engagements donnés	39 507 837	43 012 811
Engagements reçus Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Total engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédits		
Engagements reçus de la clientèle	1 763 014 479	1 746 270 250
Total engagements de garantie	1 763 014 479	1 746 270 250
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		
Total engagements sur titres		
Total engagements reçus	1 763 014 479	1 746 270 250

II. – Compte de résultat consolidé

	31/12/2025 Total	31/12/2024 Total
Produits nets d'intérêts et assimilés		
Intérêts et produits assimilés	84 939 186	108 407 272
Intérêts et charges assimilées	-49 953 766	-69 696 416
Revenus des titres à revenu variable	9 304	10 536
Total produits nets d'intérêts et assimilés	34 994 723	38 721 392
Commissions nettes	78 669 802	88 846 233
Produits nets sur opérations du portefeuille de négociation	-53 983	40 509
Produits nets sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	496 561	1 070 904
Autres produits et charges d'exploitation bancaire		
Autres produits d'exploitation bancaire	1 650 692	1 483 104
Autres charges d'exploitation bancaire		

Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 650 692	1 483 104
Produit net bancaire	115 757 795	130 162 142
Charges générales d'exploitation	-72 284 921	-67 551 858
Frais de personnel	-45 071 091	-40 976 766
Autres frais administratifs	-26 342 372	-25 597 633
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-871 458	-977 459
Résultat brut d'exploitation	43 472 874	62 610 283
Coût du risque	-109 349	-339 622
Résultat d'exploitation	43 363 525	62 270 662
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		
Produits nets sur actifs immobilisés	-2 514	-9 741
Résultat courant avant impôt	43 361 011	62 260 921
Résultat net exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	-11 100 932	-17 427 831
Amortissements des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		
Résultat net	32 260 078	44 833 090

III. – Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

I. – Faits marquants de l'exercice 2025

L'année 2025 a été une année charnière pour SwissLife Banque Privée, car au-delà de ses bons résultats financiers, elle confirme l'ancrage de notre marque dans les (U)HNWI+.

Sur le plan Commercial et de l'offre

SLBP a enregistré une percée significative de son positionnement, illustrée par la réalisation de plusieurs opérations emblématiques largement relayées par la presse (cf. Financements de la Vente de l'îlot Chirac à Eiffel One, du 1^{er} DataCenter de Mistral AI, et autres opérations en collaboration avec Absolute Capital Partners, expert en dette privée...) mais aussi par l'obtention de nombreuses distinctions, au titre desquelles le Prix national de l'expertise en banque privée ou encore le TopCom 2025 pour la campagne de communication. Sa société de gestion de portefeuille dédiée n'est pas en reste ; elle a reçu le Grand Prix de la gestion d'actifs de l'Agefi, le Globe d'Argent Gestion de Fortune pour son fonds Income Selection Euro, ainsi que des notations Citywire AAA pour deux gérants et des labels 5 étoiles Morningstar et Quantalys pour plusieurs de ses fonds.

Ces succès se sont traduits par de nouveaux référencements au sein de la clientèle Ultra et une croissance soutenue de notre activité de Gestion Conseillée

Le bilan 2025 est également à la hauteur des ambitions fixées dans le cadre de nos deux initiatives stratégiques, SwissLife Gestion Privée et Private Insurer avec la JV SwissLife Gestion de Fortune.

Tout d'abord, le lancement réussi de SLGF et le déploiement de l'initiative de développement en direction du réseau courtage constituent des avancées significatives.

Ensuite, la reprise dynamique de la collecte au sein de la société de gestion que ce soit en Allocations déléguées, mandats de gestion ou OPC, ainsi que le lancement du fonds Cyber Défense, a renforcé notre positionnement sur l'ensemble de nos offres.

S'agissant de la gestion du bilan et du risque de crédit, Swiss Life Banque Privée a non seulement absorbé l'impact du « choc » CRR3 sur sa solvabilité, mais a également poursuivi l'amélioration de son pilotage de la liquidité et de la rentabilité sur fonds propres.

Sur le plan organisationnel interne et RH

De manière globale, en termes RH et moyens généraux, 2025 a été marqué par :

- Nouvel accord d'intéressement
- Projet démarré sur une politique de rémunération innovante à destination des banquiers Ultras
- Résolution positive de plusieurs contentieux anciens
- Préparation de plans de succession
- Signature d'un nouveau bail de 11 ans Place Vendôme dans de très bonnes conditions.

Plus précisément, SLBP a conduit d'importantes restructurations au sein de plusieurs Directions clés. Parmi les principales évolutions :

- le renouvellement de l'équipe Structuration (produits complexes) placée sous la responsabilité de Franck Birchenall,
- la création d'une Direction Risque, Conformité et Contrôle Interne sous l'autorité d'Hélène Guclu accompagnée d'un renforcement du département Risques,
- la création des Middle Offices Transversal et Réglementaire, améliorant significativement le service rendu au front office et réduisant fortement les délais de traitements de dossiers
- L'externalisation des commissions entrantes à Fund Channel,
- la réorganisation de la relation avec le Réseau Ouvert des CGP grâce à la montée en puissance d'un responsable dédié.

L'année 2025 a d'ailleurs mis en évidence l'efficacité de l'organisation de la banque, qui a permis, grâce à une collaboration étroite et performante entre les équipes support et le front office, la réalisation de deux opérations majeures : l'ouverture d'un compte-titres de 40 M€ dans le cadre d'un partenariat avec une banque luxembourgeoise et le transfert de la gestion d'une SICAV de 126 M€ au profit de SwissLife Gestion Privée.

Concernant les systèmes d'information

2025 a vu la création d'une Direction Data et Pilotage ainsi que par la mise en place d'un socle technique renforcé, incluant l'API-sation du SI via Mulesoft. Plusieurs projets structurants ont été livrés : déploiement de Salesforce au Front, lancement de l'espace numérique banque privée MYSL, automatisation des alertes abus de marché et LCB-FT, digitalisation des factures. De plus, des investissements significatifs ont été réalisés en matière de sécurité informatique, incluant des formations au risque cyber, le déploiement d'outils de filtrage des emails et l'avancement du projet DORA.

Concernant SwissLife Gestion Privée

Les encours de SLGP s'élèvent à fin décembre 2025 à 2 568 M€, +21 % depuis le début de l'année.

a. – Gestion privée

Les AUM de la gestion sous mandat et des allocations déléguées sont en hausse de +13 % à 1 306 M€.

Dans le détail, les encours de la gestion sous mandat en comptes titres sont en hausse de +5 % à 300 M€.

La collecte nette en mandats discrétionnaires (offre bancaire en CTO) est de -1 M€ : +7 M€ pour les Banquiers Privés et - 8 M€ pour les réseaux de la compagnie d'assurance et CGP.

La collecte des mandats en GSM (hors allocations déléguées) est de +23 M€ avec un effet marché positif de +41 M€.

b. – Gestion collective

Les encours de la gestion collective s'élèvent à 860 M€, en hausse de 70 % depuis le début de l'année, avec une collecte de +303 M€ et un effet marché positif de +51 M€.

Cette collecte provient principalement du transfert du nouveau fonds dédié Pluri-investissements (+126.1 M€ en novembre 2025), Income Euro Selection (+91.8 M€), Cyber Défense (+35.8 M€) et Perles (+25.2 M€).

Evénements postérieurs à la clôture

En application de l'article L232-1 et NEP 560, nous portons à votre connaissance les événements postérieurs à la clôture : Les états financiers consolidés de SwissLife Banque Privée ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Aucun élément postérieur à la clôture n'a été constaté.

Les tensions géopolitiques observées au Moyen-Orient, notamment le blocage du détroit d'Ormuz et les dommages portés à certaines infrastructures pétrolières et gazières, ont contribué à un renforcement de la prime de risque sur les actifs risqués. À ce stade, ces événements n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur la situation financière, la performance ou la continuité d'exploitation de SwissLife Banque Privée, les niveaux de marché demeurant par ailleurs inférieurs à ceux observés en 2022 lors de l'invasion de l'Ukraine.

Le début de l'année 2026 est marqué par une instabilité accrue dans la région du Proche et du Moyen-Orient, qui s'est traduite par une opération militaire en Iran à compter du 28 février. Cette situation a entraîné une volatilité accrue des marchés financiers, avec des tensions sur les prix de l'énergie et un repli des principaux indices boursiers, traduisant une incertitude fortement renforcée. À ce stade, il demeure toutefois prématuré de conclure à un choc d'offre, compte tenu des capacités de production alternatives et du niveau des stocks disponibles. L'impact économique potentiel dépendra de la durée et de l'intensité du conflit, sans remise en cause à date des équilibres financiers de la Banque.

II. – Note sur les principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis selon les règles applicables en France et résultant :

- Du Code de Commerce (Loi du 30 avril 1983)
- Du Plan Comptable des établissements de crédit

Principes généraux

Les annexes sont établies conformément au règlement ANC 2020-01 art 282-1.

Au terme de l'article L-123 du Code de Commerce, les comptes consolidés ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Principes spécifiques

Les comptes consolidés de la banque ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 (art.282-1) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement ANC n° 2023-03, qui précise les modalités d'application du règlement ANC n° 2022-06 pour les établissements de crédit, n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de SwissLife Banque Privée au titre de l'exercice considéré.

1) Conversion des opérations libellées en devises

Les créances et les dettes figurant au bilan sont évaluées au taux de change au comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au jour le jour.

2) Le portefeuille-titres

Classés dans le bilan en « titres à revenu fixe » et « titres à revenu variable », les titres sont comptabilisés et évalués suivant trois catégories : transaction, placement et investissement, selon le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les titres de transaction (ou en juste valeur par le résultat)

Sont classés en titres de transaction dès lors qu'à l'origine l'établissement a l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme, ou qu'ils sont détenus par un établissement mainteneur du marché.

Dans la très grande majorité des cas, sont classés dans cette catégorie les positions issues d'erreurs dans l'exécution ou la gestion des comptes et ordres de bourse de la clientèle dans l'attente d'un dénouement qui intervient dans les jours suivants.

Les titres de placement (ou disponibles à la vente)

Sont classés en titres de placement les titres acquis dans un objectif de revenu direct ou de plus-value. Ils regroupent les valeurs mobilières, en particulier les parts d'OPCVM, et les titres de créances négociables.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat frais exclus.

A la clôture d'exercice, s'ils sont cotés, ces titres sont évalués sur la base du dernier cours connu, et dans le cas contraire, d'après leur valeur probable de négociation. Les parts d'OPCVM font l'objet d'une évaluation d'après leur dernière valeur liquidative connue et les éventuelles plus-values ne sont pas comptabilisées mais fiscalement réintégrées.

Seules les moins-values pour dépréciation sont constatées et enregistrées en compte de charges.

Les titres d'investissement (ou titres conservés jusqu'à l'échéance)

Le critère unique et nécessaire est l'intention manifeste de détenir des titres jusqu'à l'échéance assorti de l'obligation de justifier de la capacité financière nécessaire pour les financer jusqu'à l'échéance.

Les principes d'évaluation des titres d'investissement demeurent inchangés. L'amortissement des primes et décotes se calcule désormais de façon actuarielle.

3) Titres de filiales

Ces titres sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont évalués à leur valeur d'usage, c'est-à-dire en fonction de l'utilité qu'il procure à son détenteur et non de sa valeur marchande ou valeur vénale.

4) Immobilisations

4.1) Fonds de commerce

Le poste « fonds de commerce » résulte, d'une part, de l'apport par VIEL & Cie à SwissLife Banque Privée des activités de banque privée de Banque Privée Fideuram Wargny le premier septembre 2007 pour un montant de 4.816 K€, et d'autre part, de l'acquisition du fonds de commerce de la société Arpège Finances le 1^{er} septembre 2008 pour un montant de 5.414 K€. Ce fonds de commerce « Vendôme » est principalement composé de la clientèle de ces activités à la date de l'apport, notamment de tous les contrats, conventions de comptes et conventions accessoires à ces conventions, et passifs associés à ces clients, ainsi que des baux, droits de propriété industrielle et contrats d'assurance liés à ces activités.

Un test d'évaluation du fonds de commerce de SwissLife Banque Privée est réalisé, sur base consolidée, pour comparer cette valeur avec les montants inscrits à l'actif de SwissLife Banque Privée.

La banque, à partir de l'exercice 2016, a changé de méthode abandonnant la méthode retenue lors de l'acquisition des fonds de Banque Privée Fideuram Wargny et d'Arpège Finances et de la société de gestion Prigest au profit de celle préconisée par le règlement ANC 2015-06 basée sur les DCF. Le cas échéant, une provision sera passée si cette valeur est inférieure à la valeur nette de l'incorporel diminuée des impôts différés passifs éventuels en rapport avec ce portefeuille amortissable non encore repris en résultat. Les dotations aux amortissements ou aux provisions pour dépréciation sont exclues de l'assiette de l'impôt.

Sur l'impairment test SLBP (consolidé) :

Par suite de l'évolution de la méthodologie de valorisation de l'actif, une évaluation sur la valeur d'usage a été pratiquée pour chacun des fonds de commerce et comparée à son coût historique. Notons que ce coût historique peut avoir une valeur différente dans les comptes sociaux et consolidés.

Cette évaluation de la valeur d'usage par les DCF (règlement ANC 2015-06 Art 214-6) est basée sur les flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont établis pour chacune des activités concernées par les différents fonds de commerce par les revenus qu'ils génèrent individuellement diminués ainsi des charges analytiques affectées à ce fonds de commerce en 2016, au MTP de 2026 jusqu'en 2028, puis actualisé à l'infini. Il n'est pas pris en compte une sortie de l'actif à l'issue des 10 ans. Le taux d'actualisation retenu lors du précédent impairment test avait été fixé sur celui du groupe à 10 % sur le résultat avant impôts.

Trois fonds de commerce sont inscrits dans les comptes consolidés.

Le fonds de commerce « Prigest » est constitué des OPCVM et des mandats Prigest (constituant le groupe d'actifs Prigest). Par exception, des charges normatives sont affectées à ce fonds de commerce pour déterminer sa valeur d'usage.

Le fonds de commerce SLGP est constitué de l'en-cours des mandats de gestion en comptes titres ou contrats d'assurance-vie, avenants de réorientation de l'épargne, comptes sous mandat de conseil et des OPCVM. Il ne tient pas compte des actifs issus de l'achat de la société PRIGEST, dont le fonds de commerce, résultant de la transmission universelle de patrimoine, est évalué séparément.

L'entité SLBP sociale doit être retraitée du métier de la TCC, dont le périmètre des revenus est identifié dans le MTP par le courtage et la conservation de SLAP (fonds euro et unités de compte) et SLAM, ainsi que la marge d'intérêts de la trésorerie. Ce traitement permet de déterminer le résultat avant impôt du fonds de commerce « Vendôme ».

Les valeurs d'usage des fonds de commerce SLGP et SLBP ainsi déterminées sont supérieures à leur coût historique.

Tous ces éléments ont permis d'aboutir à une fongibilité des deux activités et ainsi de procéder à une seule évaluation des fonds de commerces de SLGP selon les normes du règlement ANC 2015-06 expliqués ci-dessus.

Ce test a déterminé une valeur supérieure à la valeur nette comptable de ces fonds de commerce et ne donne lieu à aucune dépréciation.

4.2) Immobilisations amortissables

Elles figurent à l'actif au coût historique, diminuées des amortissements cumulés, calculées sur la durée de vie estimée des biens concernés, selon le mode linéaire. Les taux utilisés sont les suivants :

Agencements	De 12,50 à 20 %
Mobiliers	De 10 à 20 %
Machines et Matériels de bureau	De 20 à 33.33 %
Logiciels	De 33 à 100 %
Progiciels informatiques	De 10 à 33 %

Une dotation exceptionnelle est comptabilisée lorsque la durée d'usage d'une immobilisation est inférieure à sa durée d'amortissement.

4.3) Logiciels et activation de coûts internes

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels. Selon le PCG, ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité. Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus, la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'ensemble de ces critères sont respectés par la banque.

5) Règles de provisionnement

Les charges et les produits bancaires sont comptabilisés dans l'exercice de leur rattachement. Les charges ou produits étalés sur plusieurs exercices sont comptabilisés par nature en charges à payer ou produits à recevoir.

Le risque crédit

En application du règlement ANC 2014-07, la banque classe en client douteux les clients dont le débit ou les échéances de crédit sont impayés depuis plus de 90 jours lorsque ces montants dépassent 1 000 € et ne sont pas couverts par des avoirs en titres.

En principe, la totalité des crédits étant couverts par une garantie réelle (Nantissement de contrats d'assurance vie – Nantissement de portefeuille titres, sûreté immobilière), les risques de crédit sont limités. Néanmoins lorsqu'une échéance est impayée, le service des engagements représente le prélèvement. En cas de second reto ur impayé, il relance au moyen d'une lettre recommandée avec AR.

Au troisième impayé, le compte est comptabilisé en créances douteuses, et le différentiel éventuel entre le solde résiduel du crédit – intérêts compris - et l'évaluation de la garantie est provisionnée en totalité.

Les soldes débiteurs de plus de 90 jours sont déclassés de créances saines à douteuses. Néanmoins, leur provisionnement étant individuel, si un solde débiteur est lié à des avoirs égaux ou supérieurs à cette créance, aucune créance n'est constituée.

6) Fonds pour risques bancaires généraux

Afin de couvrir de façon globale les risques bancaires généraux auxquels la banque pourrait être exposée, un fonds a été constitué de façon préventive.

Au 31 décembre 2025, il s'élève à 379 K€.

7) Provisions pour risques et charges :

Engagements sociaux

Ces engagements sont évalués par un cabinet d'actuariat spécialisé conformément aux dispositions correspondantes des règlements comptables applicables en France et notamment conformément à l'accord interprofessionnel du 18 mai 2009. Les engagements sociaux comptabilisés couvrent l'évaluation prospective (nette des couvertures par des contrats d'assurances) des coûts :

- des médailles du travail,
- des indemnités de fin de carrière (IFC) et de retraites

Le taux d'actualisation retenu pour les durées résiduelles d'activité supérieure à 10 ans (BFV EUR composit 10ans) est de 3.20 % et BFV EUR 15 ans (IFC) composit soit 3.45 %.

La provision à la clôture 2025 s'établit à 849 K€ et a donné lieu à une reprise nette de 44 K€ au cours de l'exercice. Cette reprise se justifie par un changement de méthode de calcul conforme à la recommandation de l'IFRS IC de mai 2021 qui vise à :

- modifier la période de répartition des droits à prestation et donc la période d'étalement des engagements de retraite ;
- pour les régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

D'après la recommandation ANC 2013-02, SLBP et sa filiale SLGP ont décidé, en 2022, d'aligner le traitement de l'indemnité de fin de carrière sur le traitement réalisé en norme IFRS précité en une méthode qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Provision pour litiges salariés

Les litiges salariaux font l'objet d'une analyse individuelle. Une dotation nette de 2 311 K€ a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2025.

Autres risques

Les litiges et contentieux sont analysés à leur naissance et sont présentés à un comité statuant sur la nécessité et le niveau de provision à constituer le cas échéant. Les risques liés à la clientèle s'établissaient à 659 K€ au 31/12/2025 avec une reprise nette de 493 K€.

Les charges liées au mécanisme de solidarité sont désormais couvertes par le Fonds bancaire de garantie des dépôts espèces et titres instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, auquel la banque a versé les cotisations, dépôts et certificats d'association ainsi que le Fonds de Résolution Unique européen.

8) Engagements hors bilan et divers

Opérations sur instruments financiers à terme :

Durant l'exercice 2025, la société n'a effectué aucune opération pour compte propre sur les marchés à terme. Les engagements reçus sont des contrats d'assurance vie en euro ou en unités de compte, des portefeuilles titres et le cas échéant des hypothèques de biens immobiliers. Ces sûretés viennent garantir des crédits, découverts accordés à la clientèle ainsi que des garanties données. D'un point de vue comptable, leur montant est plafonné au niveau des crédits et découverts accordés et des engagements donnés.

9) Comptabilisation des commissions reçues

Conformément aux principes de rattachement des produits et charges définis par les articles 212-1 et 214-1 du Plan comptable général (règlement ANC n°2014-03), appliqués dans le cadre des comptes consolidés établis selon le règlement ANC n°2020-01 :

- Les commissions basées sur les opérations sont comptabilisées à la date de transaction ou d'émission du titre et ne font pas l'objet d'étalement. Il s'agit par exemple des commissions de mouvement sur les valeurs mobilières, les droits d'entrée sur les OPC ;
- Les commissions attachées à un encours ou une période telles que « les commissions d'encours sur OPC, les droits de garde et assimilés » sont étalées sur la période de référence ;
- En ce qui concerne les produits structurés créés par le service Wealth Management de SwissLife Banque Privée, une commission dite « de conseil » est perçue à l'émission de l'EMTN. Son existence vise à rémunérer le travail de recueil des besoins du client, le travail de conception et d'appel d'offre. Cette commission fait l'objet d'une rémunération dégressive en fonction des encours émis annuellement. Cette commission est versée par le client donneur d'ordre à savoir SwissLife Assurance et Patrimoine ou SwissLife Assurance Retraite pour les placements en unité de compte liées à ces deux sociétés. Pour des produits dits « de campagne » visant un public plus large et représentant une enveloppe plus importante que les produits ciblés dits « sur mesure », une commission d'encours dite « on going » est perçue à chaque date anniversaire du produit tant que celui-ci n'est pas remboursé et pour une durée maximale de 5 ans. Il vise à assurer un revenu récurrent aux distributeurs pour l'essentiel les réseaux de la compagnie d'assurance SwissLife Assurance et Patrimoine tout au long de la durée de vie du produit.
- Depuis l'exercice 2023, des commissions liées à la mise en place de crédits avec pour garantie des « cover bonds » ont été prises. Ces commissions, bien que prises à l'émissions, constituent un complément de rémunération desdits crédits par ailleurs très consommateurs de fonds propres. Ces commissions sont ainsi étalées sur la durée prévisionnelle du crédit en principe de durée de court-terme

10) Consolidation et intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale a été créé en 2008 entre SWISSLIFE BANQUE PRIVEE et SWISSLIFE GESTION PRIVEE. Les sociétés LA BANQUE D'AFFAIRES créée en 2021 et qui a clôturé son premier exercice au 31/12/2022 ainsi que SLBP REAL ESTATE ont été intégrées au périmètre de consolidation. Celle-ci n'ayant pas eu d'activité depuis sa création, son impact sur les comptes consolidés est nul et LA BANQUE D'AFFAIRES détenue conjointement avec la banque ALANTRA est en cours de liquidation bien que le partenariat avec cette banque se poursuive. Dans le périmètre de consolidation se trouve également la société SWISSLIFE GESTION DE FORTUNE détenue conjointement avec la société d'assurance SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE. SLGF, société créée en 2024 a clôturé son premier exercice au 31/12/2025. Rappelons que SWISSLIFE BANQUE PRIVEE et SWISSLIFE GESTION PRIVEE forment un groupe d'intégration fiscale. Ces deux sociétés font partie du groupement de TVA dont SWISSLIFE France est tête de groupe. Le groupe SWISSLIFE BANQUE PRIVEE tel que décrit ci-dessus est consolidé par intégration globale par le groupe SWISSLIFE et par mise en équivalence par le groupe VIEL.

11) Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2025, le budget total des commissaires aux comptes s'établit à 209 K€ HT dont 154 K€ HT pour SwissLife Banque Privée et 35 K€ HT pour SwissLife Gestion Privée. Ceci ne comprend pas les honoraires de commissariat aux comptes des OPCVM SLGP.

12) Engagements et opérations avec les entreprises liées

En application du règlement 2010.05 du 7 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit, les dits éléments sont présentés dans les annexes suivantes au point 17.

III. – Périmètre de consolidation

Société	Capital (En milliers d'euros.)	Réserve et report à nouveau (En milliers d'euros.) Incl. Prime d'émission	Résultat (En milliers d'euros.)	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
SWISSLIFE BANQUE PRIVEE	37,902	92,260	31,941	100 %	100 %	Société mère
SWISSLIFE GESTION PRIVEE	277	15,978	3,294	99.95 %	99.95 %	IG
SLBP REAL ESTATE	10	-1	0	100 %	100 %	IG
LA BANQUE D'AFFAIRES	10	0	0	50 %	50 %	IP
SWISSLIFE GESTION DE FORTUNE	50	0	0	50 %	50 %	IP

Note 1. – détail du portefeuille titres au 31 décembre 2025

Nature des titres / Destination (En milliers d'euros.)	Revenu fixe	Revenu variable	Total au 31/12/2025	Total2 au 31/12/2024
Titres reçus en pension livrée	-	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable			0	0
Obligations françaises cotées/Ets de crédit	0			
Obligations françaises cotées/Clientèle				
Créances rattachées				
Total créances à terme	0	0	0	0
Titres de transaction	0	4	4	0
OPCVM français de capitalisation				
OPCVM étrangers de capitalisation		4	4	0
Actions françaises cotées		0	0	0
Actions étrangères cotées				
Obligations françaises	0		0	0
Titres de placement	0	1	1	1
OPCVM monétaires français de capitalisation non cotés		221	221	221

OPCVM français diversifiés non cotés				
OPCVM actions non cotés				
Actions étrangères cotées		0	0	0
(-) Provision pour dépréciation	-	-220	-220	-220
Obligations				
Titres de créances négociables				
Créances rattachées				
Titres d'investissement				
Titres de créances négociables				
Titres non cotés				
Coupons courus				
Total portefeuille titres	0	5	5	1

Les OPCVM obligataires non cotées sont des parts de cantonnement de FCP SLGP rachetés à des clients dans le cadre de litiges. Ils sont évalués à la valeur de marché et font donc l'objet d'une provision pour dépréciation de 220 K€. Pour des raisons de solvabilité, la banque n'avait plus de positions sur des OPCVM monétaires externes au 31/12/2025. La banque n'avait pas de position significative sur compte erreurs à la clôture de l'exercice 2025. Les EMTN souscrits par les clients, mais non encore enregistrées dans leur portefeuille ne constituent pas des positions pour compte propre. Aussi, la banque comptabilise ces opérations en compte d'attente en s'assurant du dénouement dans les jours suivants leur enregistrement.

Note 2. – Echancier des créances au 31 décembre 2025

Nature (En milliers d'euros.)	Montant	Inférieure à 3 mois	Inférieure à 1 an	Inférieure à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Rappel 2024
Caisse banque centrale CCP	1 575 695	1 575 695				1 497 336
Créances sur établissements de crédit						
A vue	95 227	95 227				79 043
A terme	0		0			
Créances rattachées	709	709				500
Total créances établissements de crédit	95 936	95 936	0	0	0	79 543
Créances sur la clientèle						
Vis à vis de la clientèle non apparentée						
Prêts à taux fixe	0					
Prêts à taux variable ou révisable	1 526 201	0	30 566	708 651	786 984	1 410 378
Autres comptes débiteurs sains	14 972	4 730	329	618	9 295	27 880
Créances douteuses (nettes)	32 985	32 985				30 502
Intérêts courus	3 999	3 999				4 735
Autres créances sur la clientèle	0	0				1 043
Total créances clientèle	1 578 157	41 714	30 895	709 269	796 279	1 474 538
Titres à revenu variable						
Titres de transaction	0					
Titres de placement	1			1		1
Total titres à revenu variable	1	0	0	1	0	1
Titres à revenu fixes						
Titres de transaction	0					
Total titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	
Total	3 249 789	1 713 345	30 895	709 270	796 279	3 051 417

Note 2 bis. – variation des provisions pour créances douteuses

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2025
Provision pour compte ordinaire	423	120	0	197	346
Provision pour prêts	3 077	2 362			5 438
Total	3 500	2 481	0	197	5 784

Si les crédits classés comme douteux présentent des garanties suffisantes pour assurer leur recouvrabilité, aucune provision n'est constituée.

Néanmoins, en 2025, un crédit a dû faire l'objet d'une provision pour amener la créance nette à la valeur actuelle de la garantie immobilière.

Les indemnités et autres intérêts courus liés à un crédit ont été provisionnés pour des motifs juridiques.

Note 3. – Echancier des dettes au 31 décembre 2025

Nature / Échéance (En milliers d'euros.)	Montant	Inférieure à 3 mois	Inférieure à 1 an	Inférieure à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Rappel 2024
Dettes vis à vis d'Établissements de crédit						
Lignes interbancaires à taux variable	867	867				
Intérêts courus	222	222				381
Comptes ordinaires créditeurs	223	223				381
Dettes vis à vis de la clientèle						
Comptes à régime spécial	27 824	27 824				20 112
Comptes ordinaires créditeurs	1 849 413	1 849 413				1 703 356
Comptes à terme	1 010 000	13 000	533 000	464 000		933 602
Emprunt à la clientèle financière	93 000		80 000		13 000	
Autres dettes vis-à-vis de la clientèle	282	282				509
Intérêts courus	1 719	1 719	6 253	11 299	89	13 660
	2 999 879	1 892 238	619 253	475 299	13 089	2 671 239
Émissions de titres de créances négociables						
Vis à vis de sociétés apparentées						
Autres contreparties	0					0
Intérêts courus	0					0
Emprunts subordonnés						
Emprunt à terme	20 000	1 400	0	9 200	9 400	13 000
Intérêts courus	214				214	24
	20 214	1 400			9 614	13 024
Total	3 020 316	1 893 861	619 253	475 299	22 703	2 684 644

Les comptes ordinaires créditeurs de 1.8 Md € représentent, pour plus de 1.6 Md €, les comptes d'OPCVM gérés par le groupe ou les comptes ordinaires des sociétés du groupe.

Les comptes à terme et assimilés, augmentent de 76 M€ en lien avec la baisse des comptes clients créditeurs dans le cadre du financement des crédits à la clientèle.

Les autres dettes vis à vis de la clientèle sont principalement constituées d'avis à tiers détenteur.

Un prêt subordonné a été accordé pour une durée de 10 ans par SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE amortissable au bout de 5 ans et un autre par VIEL&CIE de 7 M€ pour une durée de 5 ans amortissable annuellement en prévision de l'impact du règlement CRR3 sur le ratio de solvabilité de la banque à partir de 2025.

Note 4. – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 4.1. – Immobilisations incorporelles

Montants bruts	31/12/2024	Autres variations	Acquisitions	Cessions / transferts	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	15 876	1	7		15 884
Immobilisations en cours	3			3	0
Fonds de commerce	13 299				13 299
Portefeuille de clientèle	13 643				13 643
Écart d'acquisition non amortissable	8 349				8 349
Immobilisations brutes	51 170		7	3	51 175

Amortissements	31/12/2024	Autres variations	Dotations	Reprises	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	-15 501		-133		-15 634
Immobilisations en cours	0				0
Portefeuille de clientèle	-13 640				-13 640
Amortissements	-29 141		-133	0	-29 274
Montants nets	22 030				21 901

Le critère retenu de comptabilisation des coûts de projet en immobilisation sont principalement les suivants :

- la dépense est directement affectable au projet
- elle est postérieure au lancement du projet et antérieure à la mise en service du logiciel
- elle n'est pas relative à de la formation ou de la documentation

Le fonds de commerce est constitué par l'activité de banque privée apportée à SwissLife Celui-ci concourt au maintien et au développement de l'activité de banque privée.

Le portefeuille de clientèle Prigest est réputé d'une durée limitée conformément à l'article 3 du règlement ANC 2015-06. Il est amorti sur une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'essentiel des amortissements sur immobilisations incorporelles est lié au logiciel de core-banking Avaloq mis en service au 1^{er} janvier 2015 dont des modules ont été postérieurement acquis. Il en va de même pour le logiciel de production des états réglementaires REGNOLOGY (ex WKFS).

Note 4.2. – Immobilisations corporelles

Montants bruts	31/12/2024	Acquisitions	Cessions / transferts	Autres variations	31/12/2025
Immobilisations en cours	55	0	55		0
Œuvre d'art	116				116
Matériel informatique	3 758	351	56		4 053
Mobilier de bureau	910	115		1	1 026
Agencements installations	3 730	113			3 842
Matériel téléphonique	53	1			54
Matériel de transport	22				22
Immobilisations brutes	8 643	579	111	1	9 112

Amortissements	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2025
Matériel informatique	-2 971	-326			-3 297
Mobilier de bureau	-716	-91			-806
Agencements et installations	-3 270	-321			-3 591
Matériel téléphonique	-52	0		-1	-53
Matériel de transport	-22				-22
Amortissements	-7 030	-738	0	-1	-7 769
Montants nets	1 613				1 343

Du matériel informatique a été acquis dans le cadre de la maintenance en condition opérationnelle ainsi que pour des conditions de cybersécurité
De nouvelles installations ont été acquises dans le cadre du réaménagement d'une partie des locaux pour accompagner la croissance des effectifs de la banque.

Note 5. – Détail des comptes « Autres actifs », « Autres passifs »,
« comptes de régularisation" et impôts différés au 31 12 2025

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Autres actifs	37 250		31 155	
Comptes sociétés de bourse	2 368		3 516	
Compte de stockage	12 884		11 402	
Dépôts et cautionnements	2 225		2 146	
Débiteurs divers	14 932		8 575	
Créances sur le Trésor	4 841		677	
Impôts différés actifs	0		4 839	
Autres passifs		80 100		203 942
Titres à revenus variables vendus		0		0
Sociétés de Bourse		21 222		149 767
Compte de stockage		53 503		49 227
Déposit de la clientèle				0
Dettes sur le Trésor Public		958		1 107
Impôt sur les sociétés		8		0
Dettes sociales		1 194		1 057
Fournisseurs et comptes rattachés		1 123		1 911
Impôts différés passif		0		0
Autres dettes		2 091		873
Comptes de régularisation	36 954	60 536	20 291	56 137
Charges/produits constatés d'avance	2 498	757	2 030	1 427
Commissions à recevoir	26 658		17 487	
Charges à payer		36 991		43 483
Compte de régularisation divers	7 797	22 788	774	11 226

Le compte de stockage est lié à l'activité sur les produits structurés : à l'actif il représente le montant payé à l'émetteur mais non encore affecté à un client même si celui-ci est connu ; au passif il s'agit des fonds reçus par des clients (principalement de SwissLife Assurance et Patrimoine et SwissLife Assurance Retraite) sur des produits déjà souscrits mais non encore émis et réglés à l'émetteur.

Les dépôts et cautionnements sont liés d'une part aux opérations des différents fonds de garantie de place et d'autre part aux dépôts de garantie des différents baux commerciaux.

Les débiteurs divers sont principalement constitués d'un bien immobilier issu d'une adjudication et qui devra être revendu à court terme pour 8.5 M€, d'une créance d'impôt sur les sociétés liée à des acomptes versés supérieurs à l'impôt dû de 1,1 M€, d'une créance d'intégration fiscale sur SwissLife Gestion Privée pour 1.2 M€, des factures clients pour 5,6 M€ et d'autres comptes de débiteurs divers dont des retenues à la source pour 0.6 M€.

Les actifs d'impôts différés sont expliqués ci-après dans la note 5.2.

SWISSLIFE BANQUE PRIVEE société tête de groupe d'intégration fiscale a payé plus d'acompte d'impôt sur les sociétés qu'elle n'en doit ce qui se traduit par une créance sur le trésor public.

Parmi les commissions à recevoir, celles relatives aux produits structurés représentent 15.7 M€ dont plus de 12.3 M€ seront facturés au premier trimestre 2026.

Côté passif, les autres dettes sont constituées pour l'essentiel d'une dette à l'égard de SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE pour 810 K€.

Parmi les charges à payer figurent des charges liées au personnel pour 21.3 M€, ainsi que des charges liées aux produits structurés pour 6.6 M€ dont 1.3 M€ seront payées au premier trimestre 2026.

Note 5.2. – Variation des impôts différés

Montants bruts	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Actif	3 075	0	238	2 837
Impôt différé sur différence temporaire	2 879		227	2 652
Impôt différé sur indemnité de fin de carrière	196	0	11	185
Passif	0			0
Impôt différé passif lié au goodwill	0			0

Les impôts différés sur différences temporaires sont liés principalement aux bonus non avenantés qui ne sont déductibles que l'année de leur paiement. Les impôts différés actifs sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-01, article 272-1, lorsqu'il est probable que la société disposera, au cours des exercices futurs, de résultats fiscalement imposables permettant d'en assurer la résorption. Cette probabilité est appréciée à la date de clôture sur la base d'une analyse des résultats fiscaux historiques et de prévisions de résultats futurs établies selon des hypothèses prudentes et étayées, tenant compte de l'environnement économique et des perspectives d'activité connues. Le plan à 3 ans (MTP 2026-2028) prévoit des résultats largement à même d'absorber les déductions fiscales futures, objet des IDA.

Note 6. – Opérations avec le groupe

(En milliers d'euros.) Colonne1	31/12/2025		31/12/2024	
	Amont	Aval	Amont	Aval
Actif	39	347	433	17 176
Créances sur les établissements de crédit	0	19	0	0
Créances sur la clientèle	39	328	433	17 176
Dépôts de garantie versés	0		0	
Passif	2 671 207	17 954	1 813 859	21 356
Dettes envers les établissements de crédit		0		0
Comptes créditeurs de la clientèle	2 671 207	17 954	1 813 859	21 356
Dépôts de garantie reçus	0	0	0	0
Hors bilan	200 145	0	300 145	0
Engagement de garantie donné	145		145	
Engagement de garantie reçu	200 000		300 000	

AMONT : Société mère et sociétés apparentées
AVAL : Filiales et participations

Les comptes créditeurs de la clientèle comprennent 190 M€ de comptes à terme.

L'essentiel du solde des comptes créditeurs à vue est constitué par les OPCVM de SLAM.

La garantie reçue concerne une garantie de liquidité donnée par SwissLife Assurances et Patrimoine.

Note 7. – Provisions pour risques et charges

	31/12/2024	Dotation	Reprises utilisée	Reprises non utilisée	Autres variations	31/12/225
Provision pour risque juridique						
Provision risque clientèle	1 152		310	183		659
Frais liés à la réglementation						
Provision pour litiges sociaux	1 584	3 882	891	680		3 895
Autres provisions pour risques et charges	58					58
Total provision pour risques et charges déductibles	2 794	3 882	1 201	863	0	4 612
Indemnités de fin de carrière	893	1	21	24		849
Total provision pour risques et charges non déductible	893	1	21	24	0	849
Provisions pour risques et charges	3 687	3 883	1 222	887	0	5 461

Une provision pour charge a été dotée en rapport avec le licenciement d'un salarié doté d'une ancienneté importante. Les reprises sont liées à un contentieux lié à un produit. Ce contentieux a été considéré comme éteint. La reprise non utilisée sur litiges sociaux est en rapport avec un litige ancien avec des salariés qui ont été déboutés pour tout ou partie de leurs réclamations

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de l'engagement retraite sont les suivants :

- les taux d'actualisation retenus sont BFV EUR composit 10 ans (Primes A) soit 3.20 % et le taux BFV EUR 15 ans (IFC) composit soit 3.45 %
- taux de progression des salaires retenu est de 2.10 % en 2025, 2,50 % en 2024.
- type de départ à la retraite 100 % départ volontaire
- âge de fin de carrière : cadres 64 à 64,75 en 2025, non cadres 62 à 62.75 ans en 2025

Note 8. – Bilan en devises

Solde en contrevaieur des postes du bilan en devise	31/12/2025	31/12/2024
Actif		
Liquidités	76 172,4	41 364,5
Crédits et découverts	366,7	120,9
Titres de transaction	0,0	0,0
Autres actifs	23,7	34,4
Position de change	10,2	5,9
Total actif	76 573,1	41 525,7
Passif		
Liquidités	5,8	11,2
Comptes créditeurs de la clientèle	76 530,0	41 503,4
Autres passifs	37,3	11,1
Position de change		
Total passif	76 573,1	41 525,7

Note 9. – Tableau de passage des Fonds Propres sociaux aux fonds propres consolidés 2025

(En milliers d'euros.)	SLBP	SLGP	REAL ESTATE	LA BANQUE D'AFFAIRES	SLGF	Cumul	Élimination des titres	Retraitement conso	Fonds propres consolidés
Capital social	37 902	277	0	0	0	38 179		-277	37 902
Prime d'émission d'actions	19 835	7 029				26 864	-7 029		19 835
Quote part de situation nette (réserve)									0
Dividende									0
Réserves sociales	8 229	28				8 257	-8 257		0
Réserves consolidées								90 739	90 739
Report à nouveau	64 195	8 921	-1			73 115	-73 115		0
Résultat	31 941	3 294				35 234		-2 974	32 260
Sous-total capitaux propres	162 102	19 548	-1	0	0	181 650	-88 401	87 488	180 737
Titres de participation	-10 826					-10 826	10 826		0
Ecart d'acquisition (Fonds de commerce)									0
Fonds propres nets	151 276	19 548	-1	0	0	170 824	-77 575	87 488	180 737

Note 9 bis. – Tableau de variation des fonds propres consolidés

(En milliers d'euros.)	Fonds propres consolidés 2024	Affectation résultat	Augmentation de capital	Résultat des sociétés consolidés	Autres variations	Fonds propres consolidés 2025
Capital social	37 902					37 902
Prime d'émission d'actions	19 835					19 835
Réserve	75 494	15 246				90 740

Résultat	44 833	-44 833		32 260		32 260
Distribution		29 587				
Total	178 064	0	0	32 260	0	180 737

Le capital social est composé de 2.368.880 actions ordinaires. Ainsi, le résultat consolidé par action est de 18.93 €.

Note 10. – PNB consolidé

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Produits bruts d'intérêts	84 939	108 407
Charges d'intérêts	-49 954	-69 696
Revenu des titres à revenu variable	9	11
Commissions (produits)	103 498	190 608
Commissions (charges)	-24 828	-101 762
Gains/pertes nets sur opérations de négociations	-54	41
Pertes nettes sur opérations de portefeuilles de placement	497	1 071
Autres produits d'exploitation bancaire	1 651	1 483
Total produit net bancaire	115 758	130 162

La baisse de la marge d'intérêts s'explique par celle du taux de référence (EURIBOR 3 mois) ainsi que par la baisse du float de la clientèle privée. Enfin, pour améliorer ses ratios de liquidité, la banque a emprunté plus auprès de corporates. La baisse des taux amorcée en 2024 améliore temporairement la marge de crédit à taux révisable quand le refinancement est à taux variable, mais dégrade la rentabilité des dépôts clients qui baissent par ailleurs.

Les revenus des titres à revenus variables sont issus de dividendes versés par la filiale SwissLife Gestion Privée.

Les commissions nettes baissent en produit et en charge du fait de la revue des marges sur produits structurés réalisés avec les sociétés du groupe SwissLife France. Cette révision n'avait impacté que le 2^{ème} semestre 2024 et a connu son plein effet en 2025. L'activité de courtage augmente d'1.3 M€. L'activité corporate finance progresse également de 0.8 M€. Les commissions sur OPCVM augmentent notamment les OPCVM du groupe de 0.3 M€.

Dans une optique d'amélioration des ratios, la trésorerie disponible a été avant tout placée en banque de France, au détriment d'OPCVM monétaire externe plus rémunérateur.

Note 10 bis. – Information sectorielle

SwissLife Banque Privée et sa filiale SwissLife Gestion Privée réalisent plus de 90 % de leurs opérations et de leurs revenus avec une clientèle résidente. Sa seule représentation commerciale est située au siège social à Paris. La banque ne porte pas de risques de change que de façon très accessoire ou très occasionnelle. Dès lors, les critères qui pourraient être retenus pour une information sectorielle (zone géographique, exposition à un éventuel risque sur une ou plusieurs devises ...) ne permettraient pas de fournir une information significative et efficiente sur l'activité de la banque et de sa filiale.

Note 11. – Détail des charges d'exploitation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	45 071	40 977
Charges administratives	26 110	24 673
Impôts et taxes	884	1 211
Autres produits et charges nets d'exploitation		0
Frais généraux refacturés et transferts de charges	-652	-286
Amortissements et provisions sur immobilisations	870	977
Total charges d'exploitation	72 284	67 552

Les charges de personnel intègrent la dotation nette liée aux litiges sociaux ainsi que celle liée aux indemnités de fin de carrière. Leur variation est expliquée dans la note suivante.

La variation de charges administratives constitue l'essentiel de celle des charges générales d'exploitation. Leur augmentation est liée aux charges de marketing, frais de conseil et informatiques. Les frais de conseil ont surtout porté sur l'activité risque et conformité. Les frais informatiques sont liés aux renforcements de la sécurité.

Note 12. – Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	21 967	20 095
Participation des salariés y compris abondement et participation exceptionnelle	2 999	3 975
Intéressement	2 588	2 711
Charges sociales (y compris charge sur participation et intéressement)	11 048	9 973
Dont charges de retraites	2 243	1 977
Charges fiscales	3 782	3 620
Dotations/Reprises nettes sur provisions pour risques et charges	2 283	244
Indemnités diverses	404	360
	45 071	40 977

En application du règlement ANC 2014-07 et ANC 2023-03, les provisions pour risques et charges à caractère social ainsi que les indemnités exceptionnelles sont intégrées dans ce poste pour un montant de 248 K€. Les provisions pour bonus, les indemnités pour congés payés, CET, RTT sont incluses dans la rubrique « salaires ». Outre l'augmentation organique des salaires, la masse salariale du pôle banquier privée augmente de 2.2 M€ à elle seule. En ce qui concerne l'épargne salariale, pour la participation le résultat 2025 est inférieur à celui de l'exercice 2024 et pour ce qui est de l'intéressement un nouvel accord a été signé en 2025 portant sur les années 2025/2026/2027. Les charges sociales sont proportionnelles à l'augmentation des salaires.

Les taxes assises sur les salaires progressent moins vite que les salaires du fait des autres composantes de ce poste (épargne salariale et autres indemnités).

La forte augmentation des dotations/reprises nettes s'explique principalement par la dotation d'un litige apparu en 2025.

Note 13. – Statut du personnel

	Hommes	Femmes	Total 2025	Total 2024
Cadres	109	75	184	177
Non cadres	24	25	49	47
Cadres dirigeant	5	1	6	5
Total	138	101	239	229

Note 14. – Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

L'information concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux n'est pas communiquée dans la mesure où elle conduirait à communiquer des informations individuelles. Néanmoins, il est à noter que le Directeur Général est salarié de la SwissLife France, et est refacturé pour toute sa rémunération à SwissLife Banque Privée.

Note 15. – Détail du coût du risque

(En milliers d'euros.) Colonne 1	31/12/2025	31/12/2024
Gains et perte nettes sur créances irrécouvrables et sur litiges avec la clientèle	196	1 074
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	0	350
Reprise nette aux provisions pour risques et charges	493	340
Dotation nette de provision pour créances douteuses	603	-744
Reprise nette de provision pour créances douteuses	197	
Coût du risque	109	340

Les dotations et reprises de provisions sont classés en fonction du risque qu'elles couvrent.

Ainsi, les provisions pour dotations sont un risque de non-paiement des intérêts sont classés dans le produit net bancaire en moins de la ligne intérêt produit. La reprise de provision pour risque et charge est principalement lié à des produits ayant perdus l'essentiel de leur valeur. Les reprises de provisions pour créances douteuses sont à mettre en rapport avec les gains/pertes sur créances irrécouvrables. Les dotations aux provisions nettes sur créance douteuse sont principalement liées à des dossiers de crédit échu pour lequel la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le solde restant dû.

Note 16. – Impôts sur les sociétés

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat consolidé avant IS	46 100	63 918
Résultat d'intégration fiscale	43 005	62 743
IS théorique	11 908	16 510
IS comptabilisé	11 101	17 404

La différence entre l'IS théorique et l'IS comptabilisé est lié principalement à la variation des impôts différés sur différences temporaires ainsi qu'au crédit d'impôt mécénat.

Note 17 : Détail des opérations avec les parties liées (article 2 du règlement n° 2010-04)

Note 17-1 : Liste des transactions conclues avec les parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions en produit (En milliers d'euros.)		Montant des transactions en charge (En milliers d'euros.)	
		Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
SwissLife Assurance et Patrimoine	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	4 904	4 555		
SwissLife Prévoyance et Santé	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	146	116		
SwissLife Assurance de Biens	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	93	87		
SwissLife Assurance Retraite	Conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières	1 743	1 657		
SwissLife Assurance Retraite	Commissions de mouvement	1 678	738		
SwissLife Assurance Retraite	Commissions de mouvement	2 506	0		
SwissLife Assurance et Patrimoine	Commissions de mouvement	4 192	4 101		
SwissLife Prévoyance et Santé	Commissions de mouvement	124	114		
SwissLife Assurance de Biens	Commissions de mouvement	46	59		
SwissLife Assurance et Patrimoine	Rétrocession de commissions d'assurance	4 014	4 361		
SwissLife Assurance et Patrimoine	Rétrocessions de produits structurés			11 802	81 331
SwissLife Assurance et Patrimoine	Agios créditeurs			411	834
SwissLife Assurance Retraite	Agios créditeurs			354	472
SwissLife Assurance de Biens	Agios créditeurs			5	13
SwissLife Assurance Retraite	Rétrocessions de produits structurés			1 645	10 643
SwissLife Prévoyance et Santé	Cotisation de prévoyance			435	380
SwissLife Prévoyance et Santé	Agios créditeurs			7	21

Note 17-2. – Liste des opérations non inscrites au bilan

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée (En milliers d'euros.)		Autres informations
		Exercice 2024	Exercice 2025	
MA SANTE FACILE	ORIAS	115	115	
AGAMI	Garantie de Loyer	30	30	
SLAP	Garantie de Liquidité	300 000	200 000	

IV. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SwissLife Banque Privée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II. Note sur les principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des dépréciations pour risque de crédit sur les encours de crédits à la clientèle

Risque identifié

Swiss Life Banque Privée est exposée au risque de crédit qui résulte de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Comme indiqué dans la partie II – note méthodologique §5 – Règles de provisionnement de l'annexe, la banque constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations pour risque de crédit était un point clé de l'audit étant donné qu'elles constituaient une estimation significative pour l'établissement des comptes, et font appel au jugement de la direction, en particulier en ce qui concerne la valorisation des garanties.

Les dépréciations sur les créances de la clientèle sont présentées dans la note n°2 bis de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2025 à 5,8 M€.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Face à ce risque, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la banque relative à ces procédures ;
- Examiner les modalités d'estimation de la valeur des garanties ;
- Vérifier les calculs de dépréciation sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

Nous nous sommes également assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Suisse – Banque (France) (devenue en 2008 SwissLife Banque Privée) par l'Assemblée Générale du 31 mars 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 5^{ème} année.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise
relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 mai 2026
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Amel HARDY-BEN BDIRA

Cailliau Dedouit et Associés
Laurent BRUN